

RAPPORT
ÊTRE JEUNE EN RÉGION CENTRE

Rapporteur : Jean-Pierre WALDER

COMPOSITION DE LA 1^{ERE} COMMISSION

Président : Dominique SACHER

Vice-président : Michel COHU

Secrétaire : Jacques BEFFARA

Jean-Claude BOURQUIN,
Roland CAILLAUD,
Jean-François CIMETIÈRE,
Luc DELLA VALLE,
Jean-Louis DESNOUES,
Dominique GUILLAUME,
Fatim LABIB,
Yves LAUVERGEAT,
Christine LECERF,
Gérard LIGER,
Nadine MÉCHIN,
Pierre PETITGUILLAUME,
Gérard PRIER,
Daniel TOURY,
Jeannette VEY
et Jean-Pierre WALDER.

Chargée de mission : Aurélie CARME-DE CARVALHO

Assistantes : Catherine SEGURA et Andrée OVIDE

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
Le contexte national	5
Le contexte régional	7
Définitions de la jeunesse	8
Approche démographique.....	8
Approche sociologique.....	8
Approche processuelle.....	9
Objet de cette réflexion en région Centre	9
1. QUELQUES ÉLÉMENTS DÉMOGRAPHIQUES : LA PLACE DE LA JEUNESSE DANS UNE RÉGION VIEILLISSANTE	11
1.1. Structure d'âge de la population.....	11
1.2. La situation à l'horizon 2030.....	12
1.3. Une région qui a du mal à retenir ses jeunes et qui n'attire pas ceux venus d'ailleurs.....	15
2. PAROLES, ATTENTES ET RESSENTIS DES JEUNES EN RÉGION CENTRE 20	
2.1. Santé.....	20
La santé des élèves et la médecine de l'Education Nationale.....	21
La santé des étudiants et la médecine universitaire.....	21
Les conduites à risques.....	22
La santé mentale des jeunes.....	23
2.2. Culture/sports/loisirs.....	23
2.3. Formation initiale et professionnelle.....	25
Un manque d'accompagnement en matière d'information et d'orientation.....	25
Une méconnaissance de l'entreprise qui rend difficile la recherche de stage et l'insertion professionnelle.....	26
Des difficultés pour le financement des études qui pèsent sur la prise d'autonomie.....	27
Une faiblesse ressentie dans l'expression en langue étrangère.....	28
Pas de discrimination garçons/filles repérée, mais ...	28
Nombre de jeunes sortant du système éducatif chaque année.....	28
2.4. Emploi et insertion professionnelle.....	29
Les caractéristiques de l'emploi en région Centre.....	29
La problématique de l'insertion professionnelle.....	30
2.5. Logements/Transports/Vie quotidienne.....	31
Des difficultés à se loger.....	32
Pouvoir se déplacer pour être autonome.....	32
Les difficultés de la vie quotidienne.....	33
2.6. Attractivité et perception de la région Centre.....	34
3. PAROLES, ATTENTES ET RESSENTIS DES PERSONNES ENCADRANT DES JEUNES EN RÉGION CENTRE	35
3.1. La nécessité d'une politique globale de la jeunesse... prenant en compte les spécificités.....	35
3.2. La question des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance et la problématique des jeunes majeurs.....	37

3.3.	L'insertion des jeunes	38
	Les nouveaux jeunes accueillis :	40
3.4.	L'accès à l'indépendance des jeunes par l'autonomie financière en période de crise économique	44
	Les solidarités collectives.....	45
	Les solidarités entre générations	46
4.	DES REPONSES POSSIBLES ET LES PRECONISATIONS DU CESR	48
4.1.	Les mesures « jeunes » dans les Départements	48
4.2.	Les mesures « jeunes » dans les Régions.....	49
	Les transports.....	49
	Les loisirs et la vie quotidienne	53
	Le sport	55
	La culture.....	55
	La vie citoyenne.....	59
	L'importance de la communication	60
5.	QUELQUES ELEMENTS DE CONCLUSION	61
	REMERCIEMENTS	62
	QUELQUES RÉFÉRENCES	63
	TABLE DES SIGLES.....	64

DOCUMENT DE TRAVAIL

AVANT-PROPOS

Le contexte national

Alors que le Conseil Economique et Social Régional avait déjà engagé sa réflexion sur les jeunes en région Centre, plusieurs événements ou décisions sur le plan national concernant la jeunesse ont surgi. Le CESR a donc dû en tenir compte.

Le Président de la République a ainsi annoncé, le 24 avril 2009, un plan de 1,3 milliard d'euros pour la formation, l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes de moins de 26 ans ; l'objectif étant d'aider 500 000 jeunes à s'insérer dans la vie active d'ici à juin 2010.

Concrètement, le plan mise sur deux leviers : les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation qui étaient en net recul ces derniers mois du fait de la crise. Le gouvernement souhaite ainsi porter à 320 000 le nombre d'apprentis, soit 35 000 de plus qu'en 2008. Une autre priorité est également affichée à savoir lutter contre les sorties précoces d'apprentissage.

S'agissant des contrats de professionnalisation, l'objectif est ici de 170 000 jeunes, soit une augmentation de 30 %.

En matière de formation hors alternance, le chef de l'Etat a dit attendre beaucoup des régions pour qu'elles participent au financement des contrats d'accompagnement formation pour 50 000 jeunes jusqu'à bac + 3 inscrits à Pôle Emploi ou dans les Missions Locales.

A ce plan s'est ajoutée la publication, en juillet 2009, du Livre Vert de la Jeunesse qui regroupait 57 propositions issues de quatre mois de débats au sein de la Commission sur la Jeunesse, présidée par le Haut Commissaire à la Jeunesse, Martin HIRSCH.

L'avant-propos du Livre Vert indique :

« S'il fallait résumer en quelques lignes l'état d'esprit de la commission, nous pourrions le faire de la manière suivante.

La société a légué aux jeunes d'aujourd'hui ses dettes. Elle doit maintenant honorer la sienne à leur égard et leur permettre de prendre leur place sans délai et sans parcours du combattant.

Beaucoup d'institutions ont une responsabilité et une compétence à l'égard des jeunes : l'Etat, tous les échelons de collectivités territoriales, les partenaires sociaux. Plusieurs services publics sont concernés, à commencer par celui de l'éducation et celui de l'emploi. Mais chacun a la possibilité de s'exonérer d'une partie de ses responsabilités sur les autres : pour chaque institution prise isolément, il est plus coûteux de s'occuper des jeunes... que de ne pas s'en occuper.

Une politique de la jeunesse doit aussi en appeler à la responsabilité des jeunes eux-mêmes. En réalité, en matière d'équilibre de droits et devoirs, le déséquilibre n'est pas toujours celui auquel on pense. C'est ainsi que jusqu'à récemment, les jeunes payaient plus en cotisations chômage qu'ils ne recevaient d'indemnisation. Et pourtant leur taux de chômage est plus élevé, y compris celui des jeunes diplômés. Cela montre que même les jeunes qui ont « fait bien tout ce qu'il fallait » sont pénalisés. C'est cela qu'il faut changer.

La crise économique, la crise sociale, la crise écologique, la crise des valeurs montrent que le moule se fissure. Ce n'est pas dans ce moule qu'il faut faire rentrer les jeunes. C'est sur les jeunes qu'il faut compter pour transformer le moule. »

Le CESR ne pouvait ignorer ce document d'autant qu'il recoupe ses préoccupations sur nombre de sujets comme la question de l'orientation ou de l'alternance. Il suggère la création d'un service public de l'orientation tout au cours de la vie (mesures 1 à 10) ou de doubler le nombre de jeunes en alternance d'ici 2015 et d'impliquer les entreprises (mesures 25 à 36).

De plus, le 30 septembre 2009, le Président de la République a annoncé, à Avignon, un « plan jeunes » d'un montant global de 500 millions d'euros, plan inspiré du Livre Vert sur la Jeunesse. La mesure phare de ce plan réside dans l'extension du revenu de solidarité active (RSA) aux jeunes de moins de 25 ans qui ont travaillé au moins deux ans¹.

Est prévue la création d'un « droit à la formation et à l'emploi pour les 16-18 ans » qui quittent le système scolaire. Plus concrètement, il devrait s'agir d'un accompagnement au-delà de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. L'Etat sera obligé de proposer aux jeunes un suivi, une offre de formation ou d'emploi.

A cette occasion, ont été annoncés la création d'un service public de l'orientation scolaire mais aussi le versement d'un dixième mois de bourse pour certains étudiants et la confirmation de la création du service civique, possibilité « offerte » à 10 000 jeunes, dès 2010. Il s'adressera à 10 % d'une classe d'âge, soit 70 000 jeunes. Il sera « volontaire », l'ambition étant qu'il soit pleinement reconnu et valorisé dans le cadre des études et du monde professionnel.

Ce plan prévoit également que le CIVIS², un dispositif d'aide aux jeunes déscolarisés fréquentant les Missions Locales, soit renforcé.

Enfin, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) est doublée pour les jeunes à partir de 2010. L'ACS vise à faciliter l'accès à une complémentaire santé (mutuelle, assurance privée, institut de prévoyance) pour les ménages non éligibles à la CMU-C, la Couverture maladie universelle complémentaire, malgré des revenus modestes.

En 2010, le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives a lancé une grande consultation auprès des jeunes qui a donné lieu notamment à la mise en place d'un site Internet en collaboration avec la station de radio Skyrock. Waka, plateforme internet destinée aux moins de 25 ans, a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leurs parcours en les informant d'une part sur les mesures prises par les pouvoirs publics qui peuvent les concerner, d'autre part, en favorisant le partage d'expériences et de témoignages.

¹ Concrètement, pour bénéficier du RSA, les jeunes devront avoir travaillé au moins 2 ans sur une période de 3 ans :

- les jeunes qui exercent un emploi auront droit au RSA en complément de leur revenu ;
- s'ils perdent leur emploi, ils auront également accès au "RSA-socle" après l'indemnisation chômage, avec la même logique de droits et de devoirs que les plus de 25 ans.

Près de 250 millions d'euros seront consacrés au RSA pour les jeunes actifs. Au total, selon les estimations du Gouvernement, ce sont plus de 160 000 jeunes qui devraient bénéficier de cette mesure, dont 120 000 en emploi.

² Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

Waka signifie canoë en maori. Cette dénomination exprime l'objectif du site : aider à réussir son parcours de vie. Le noyau central de Waka est d'ailleurs "l'orienteur" qui propose immédiatement les mesures correspondant au profil donné par l'internaute.

Le contexte régional

Outre ce contexte national, plusieurs mesures prises au niveau régional sont intervenues au cours de la réflexion menée par le CESR comme la mise en place depuis près de deux ans du site internet www.etoile.regioncentre.fr.³ Par ailleurs, le Conseil régional a mis en place plusieurs dispositifs pour répondre aux attentes des jeunes exprimées lors du forum « Jeunes O Centre », organisé en février 2009, notamment pour faire face à la crise :

- la mesure « Assure ta qualification » ;
- la mesure « 1 000 projets jeunes d'avenir » ;
- la mesure « Aide au permis de conduire » ;
- une aide aux jeunes artistes et/ou sportifs talentueux ;
- une aide régionale à l'adhésion d'une mutuelle ;
- un accès facilité aux restaurants scolaires pour les lycéens.

Le CESR a d'ailleurs rendu un avis lors de sa séance plénière du 18 mars 2009 concernant la mise en place de ces mesures.

Enfin, dans le cadre du Programme National d'Expérimentation pour les Jeunes lancé par Martin HIRSCH, la Région Centre a été choisie par le Haut Commissaire pour signer la convention de mobilisation pour l'insertion des jeunes en région Centre le 10 juillet 2009.

Cette convention de soutien aux dispositifs lancés par la région Centre visait une coopération renforcée de tous les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes, pour s'attacher à mieux connaître le décrochage scolaire, créer une véritable continuité éducative et mettre en œuvre une politique coordonnée d'orientation et d'insertion professionnelle.

A noter également que plusieurs projets ont été retenus en région Centre dans le cadre des « expérimentations sociales » menées par le Gouvernement. Ainsi, ont été retenus :

- Visa compétence jeunes (Conseil régional du Centre) ;
- Bien dans ma résidence, bien dans mes études (CROUS Orléans-Tours) ;
- 300 jeunes du Loiret en AUTonomie (Mission Locale d'Orléans) ;
- Développer l'accompagnement socio-éducatif en direction des 21/25 ans (ADSEA⁴ 28) ;
- DEVA : Dispositif d'Entrée dans la Vie Active (Université d'Orléans) ;

³ Le site Etoile est une porte d'entrée régionale et une introduction à la recherche d'une aide pour le public, en matière d'accueil, d'information, d'orientation sur l'emploi et la formation professionnelle en région Centre. Le site est aussi un instrument de travail pour les conseillers des réseaux très diversifiés intervenant dans ce domaine (Missions Locales et PAIO, CIO Education Nationale, Agences Locales de l'ANPE, Centres d'Aide à la Décision, Chambres de Métiers, Bureaux et Points d'Information Jeunesse, Services d'Orientation de l'AFPA...).

⁴ Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

- Espace métiers Info, un lieu partagé et un lien entre les acteurs de l'AIOA (BIJ d'Indre-et-Loire) ;
- Assure ton année (Conseil régional du Centre) ;
- Etoile + coopération des réseaux AIO (Conseil régional du Centre).

Définitions de la jeunesse

Avant toute chose il faut définir ce qu'est la jeunesse, ce qu'on entend par là. Il existe, en effet, plusieurs définitions de la jeunesse.

Approche démographique

L'approche la plus commune et la plus ancienne de la jeunesse se fonde sur des critères d'âge. S'il s'agit d'une méthode de classement commode, elle est forcément arbitraire et réductrice : s'agit-il des 15-20 ans, des 18-25 ans, des moins de 30 ans ? Les politiques publiques en direction de la jeunesse opèrent différemment d'un ministère ou d'un organisme à l'autre, la logique de chaque organisation conditionnant la tranche d'âge.

Ces critères d'âge se heurtent en fait à l'incertitude quant à la délimitation de la jeunesse. Souvent définie par défaut en fonction des âges qui la précèdent ou qui la suivent elle pose un problème de bornage.

Finalement la définition romaine du juvenes, celui qui n'est plus adolescent mais pas encore adulte, celui qui n'est pas encore socialement et matériellement indépendant apparaît plus juste qu'une définition-couperet par l'âge.

Approche sociologique

Une autre approche plus dynamique est l'approche sociologique basée sur une théorie des cycles d'existence. Cette approche est celle développée et étudiée depuis une cinquantaine d'années dans les pays anglo-saxons et au Québec.

La jeunesse vue sous cet angle est un temps de transition, de passage marqué par des étapes repérables conduisant à « l'âge adulte ». Cette approche est reprise et développée dans les années 1990 par Olivier GALLAND, qui fait référence en matière de sociologie de la jeunesse en France. Il distingue ainsi quatre phases successives : la fin des études, le départ du domicile familial, l'insertion dans le marché du travail, la formation d'un couple ; chaque individu mettant en jeu ces différentes phases en fonction de son libre arbitre.

Les différents moments marquent la réalisation de différentes indépendances. La limite de ces modèles est qu'ils se basent sur une référence qui est « l'âge adulte », lequel n'est plus linéaire mais instable, flexible, fait d'allers et retours. L'évolution de l'insertion des jeunes dans les sociétés occidentales amène une remise en cause : les étapes censées jaloner l'entrée dans la vie adulte ne sont plus aussi nettes.

Approche processuelle

Une troisième approche tenant compte à la fois de la désynchronisation des phases d'insertion et des nuances apportées à une notion figée de l'âge adulte est l'approche processuelle. Le temps de la jeunesse est alors mis en perspective par rapport au processus d'autonomisation d'une part du point de vue de l'insertion, d'autre part du point de vue de la chaîne des générations.

Dans cette perspective, les éléments constitutifs de la jeunesse sont faits de socialisations, de construction d'identités, d'autonomisation mais aussi d'inscriptions générationnelles. Cette démarche en termes de processus gomme les bornes et les étapes au profit de notions de flux et de dynamique. L'expérimentation se révèle être le canal par lequel les jeunes s'intègrent à la société et deviennent des citoyens.

Cette approche remet singulièrement en cause les politiques tournées vers une jeunesse bornée arbitrairement par des âges et plaide pour une refonte des actions basée sur l'analyse des processus et des rapports sociaux. L'éclatement et la diversité des situations des jeunes amène une interrogation majeure. Peut-on parler encore de la jeunesse ? Une telle approche signifie qu'il existe une série de dénominateurs communs, d'éléments cristallisants permettant de distinguer clairement comme groupe social « la jeunesse ». Or, nous sommes en face du constat d'attitudes et de comportements juvéniles de plus en plus individualisés, avec un effacement des bornes-frontières délimitant la jeunesse en tant que groupe spécifique. En cherchant à opérer un tri en fonction des logiques d'identification et de distinction, l'aboutissement est d'éclater le groupe homogène la jeunesse pour aboutir sur les jeunes, composées de sous-groupes hétérogènes : les jeunes des banlieues, les jeunes travailleurs, les étudiants... C'est la dissolution des catégories la et les jeunesse(s). L'individualisation est dynamique et instable, elle est liée à des effets d'âge, de sexe ou de classe et peut varier pour un même individu en fonction du moment. Dans ce contexte fluctuant il devient difficile d'effectuer des regroupements et d'affecter aux individus des catégories. Force est de constater qu'avec cette individualisation des parcours émerge une nouvelle entité « les jeunes » qui vient remplacer le modèle dépassé qu'est « la jeunesse ».

Objet de cette réflexion en région Centre

Dans une région que l'on sait vieillissante, la question des âges et de la mixité des générations au sein de la société apparaît comme fondamentale, et ce d'autant plus au vu des statistiques, faisant état d'une perte annuelle pour la région de 2 500 jeunes. Le Conseil Economique et Social Régional du Centre a le sentiment qu'un certain nombre de jeunes de la région ne trouvent pas leur place et a souhaité se saisir de ce problème.

Comment donner envie aux jeunes de vivre et travailler en région Centre ? Comment leur permettre de trouver leur place en région Centre ? Et comment attirer des jeunes venant d'autres régions ? Voilà les questions qui se posent à la région Centre.

Pour répondre à toutes ces interrogations, le CESR a souhaité concentrer son étude sur la période charnière de la vie des jeunes marquée par le passage de la fin des études et / ou de la formation à la vie active, quel que soit leur âge. Mais le CESR a dû aussi tenir compte des statistiques disponibles. Il s'est ainsi concentré sur les jeunes allant de 16 à 29 ans de manière générale, et sur les 20-29 ans concernant les flux migratoires.

Le CESR a souhaité aussi observer les périodes où les jeunes deviennent plus acteurs de leurs choix : moments de l'insertion professionnelle, où ils prennent leur autonomie, fondent une famille et s'installent dans la vie.

Le CESR a essayé d'observer et de recueillir la réalité vécue dans différents champs : formation /emploi, l'accès au logement, les transports, la mobilité, qui sont des éléments forts de l'attractivité du territoire. Les conditions de vie de manière large (culture, santé, jeunesse et sport, modes de garde...) seront également prises en compte.

Cette question de la jeunesse apparaît d'autant plus opportune que le Conseil régional mène diverses politiques à destination des jeunes, notamment des lycéens et apprentis. Toutefois, la Commission note qu'il n'y a pas de politique régionale globale à destination des jeunes.

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. QUELQUES ÉLÉMENTS DÉMOGRAPHIQUES : LA PLACE DE LA JEUNESSE DANS UNE RÉGION VIEILLISSANTE

1.1. Structure d'âge de la population

Effectifs par classe d'âge au 1^{er} janvier 2006

Age quinquennal	CHER			EURE ET LOIR			INDRE			INDRE ET LOIRE			LOIR ET CHER			LOIRET			REGION		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 5 ans	8521	8611	17132	14318	13419	27736	6050	5863	11913	17408	16336	33744	9598	9209	18807	21314	20340	41654	77208	73777	150985
5 à 9 ans	8956	8585	17541	13967	13233	27200	6370	6156	12526	17378	16709	34087	9765	9308	19073	20472	19722	40194	76908	73713	150621
10 à 14 ans	8993	8933	17926	13891	13256	27147	6351	6091	12441	17606	16473	34079	9662	9483	19146	20548	19597	40145	77051	73833	150884
Total des moins de 15 ans	26470	26129	52599	42176	39908	82083	18771	18110	36880	52392	49518	101910	29025	28000	57026	62334	59659	121993	231167	221323	452490
15 à 19 ans	9393	8902	18295	14048	13136	27184	6361	5992	12353	19772	20255	40028	9648	9181	18828	22004	20780	42784	81225	78247	159472
20 à 24 ans	8300	7411	15711	11968	11446	23414	5537	4930	10467	18868	20997	39865	7931	7424	15356	20624	19682	40306	73228	71890	145117
Total des 15-24 ans	17693	16313	34006	26016	24582	50598	11898	10922	22820	38640	41252	79893	17579	16605	34184	42628	40462	83090	154453	150137	304589
Total des moins de 24 ans	44163	42442	86605	68192	64490	132681	30669	29032	59700	91032	90770	181803	46604	44605	91210	104962	100121	205083	385620	371460	757079
Total des 25-59 ans	72381	73015	145396	99953	100279	200232	53168	52648	105816	131716	135703	267419	74448	75023	149472	150619	153139	303757	582285	589807	1172092
Total des plus de 60 ans	35842	46834	82678	38803	49399	88200	29146	38298	67444	56084	75005	131091	36969	47533	84500	59816	76667	136484	256658	333736	590395
dont total des plus de 75 ans	12255	20660	32917	13638	21665	35302	10760	17719	28478	19837	33449	53287	13820	21490	35310	20754	33540	54295	91064	148524	239589
Ensemble	152385	162292	314676	206947	214166	421113	112981	119978	232959	278834	301478	580312	158021	167162	325183	315396	329928	645324	1224563	1295003	2519567
% des moins de 15 ans	17,37	16,10	16,72	20,38	18,63	19,49	16,61	15,09	15,83	18,79	16,43	17,56	18,37	16,75	17,54	19,76	18,08	18,90	18,88	17,09	17,96
% des 15 - 24 ans	11,61	10,05	10,81	12,57	11,48	12,02	10,53	9,10	9,80	13,86	13,68	13,77	11,12	9,93	10,51	13,52	12,26	12,88	12,61	11,59	12,09
% des moins 25 ans	28,98	26,15	27,52	32,95	30,11	31,51	27,15	24,20	25,63	32,65	30,11	31,33	29,49	26,68	28,05	33,28	30,35	31,78	31,49	28,68	30,05
% des 25 - 59 ans	47,50	44,99	46,20	48,30	46,82	47,55	47,06	43,88	45,42	47,24	45,01	46,08	47,11	44,88	45,97	47,76	46,42	47,07	47,55	45,54	46,52
% des plus de 60 ans	23,52	28,86	26,27	18,75	23,07	20,94	25,8	31,92	28,95	20,11	24,88	22,59	23,39	28,44	25,99	18,97	23,24	21,15	20,96	25,77	23,43
dont % des plus de 75 ans	8,04	12,73	10,46	6,59	10,12	8,38	9,52	14,77	12,22	7,11	11,1	9,18	8,75	12,86	10,86	6,58	10,17	8,41	7,44	11,47	9,51

Source : Insee RP2006, exploitation principale.

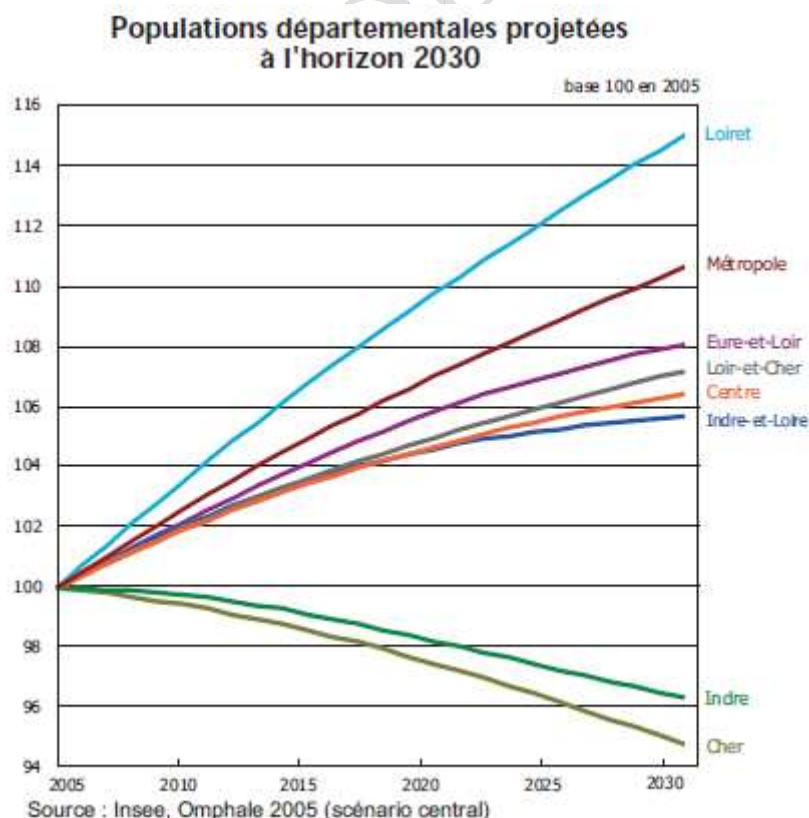
Au 1^{er} janvier 2006, la région Centre comptait 2 519 567 habitants, près de la moitié de ces habitants se concentrant dans deux départements : l'Indre-et-Loire et le Loiret. La progression de la population s'est ralentie par rapport à la période 1982-1990 et elle est désormais un peu inférieure à la moyenne française.

Cependant, la population continue d'augmenter dans les quatre départements du Nord de la région, avec un taux de variation annuel 2005-2000 compris entre + 0,36 % et + 0,64 %. Le Cher voit sa population très faiblement augmenter (0,02 %). Les départements les plus dynamiques démographiquement restent le Loiret et l'Indre-et-Loire.

Ce tableau illustre bien le vieillissement de la population de la région Centre avec un taux de 22,92 % de plus de 60 ans contre 20,93 % en moyenne en France métropolitaine.

1.2. La situation à l'horizon 2030

En 2030, selon un travail réalisé conjointement par l'INSEE Centre et le CESR⁵, « si la fécondité se maintient à son niveau estimé en 2005, si la mortalité baisse au même rythme qu'en France métropolitaine, enfin si les profils migratoires observés entre 1990 et 2005 ne subissent pas de changements majeurs sur la période de projection (scénario tendanciel), la Région Centre compterait environ 2 652 300 habitants. La population augmenterait de 6,5 % entre 2005 et 2030 ou, en moyenne de 0,3 % chaque année sur cette période. »



⁵ Source : « La population de la région Centre et de ses territoires à l'horizon 2030 », Les dossiers de l'Insee Centre, n°14, 2009.

Sur ce graphique, on peut voir les courbes d'évolution de la population totale dans les six départements de la région. Seul le Loiret verra sa population augmenter assez fortement, se trouvant au-dessus de la moyenne nationale. On observe également que deux départements auront une progression plus faible mais se situeront au-dessus de la moyenne régionale (l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher). Enfin, à l'horizon 2030, deux départements devraient observer une baisse de leur population : le Cher et l'Indre. On voit l'écart se creuser entre les départements de la région ; les plus peuplés sont ceux à forte augmentation de population et les moins peuplés ceux en diminution de population. Il y aura donc inévitablement un déséquilibre plus marqué des territoires régionaux.

Répartition de la population par tranche d'âge

	2005		2030		Moins de 20 ans				20 à 29 ans			
					2005		2030		2005		2030	
	effectif	effectif	effectif	part en %	effectif	part en %	effectif	part en %	effectif	part en %	effectif	part en %
Cher	314 224	297 835	71 156	22,6	59 591	20,0	31 746	10,1	29 168	9,8		
Eure-et-Loir	416 023	449 831	107 851	25,9	102 512	22,8	47 034	11,3	46 160	10,3		
Indre	231 428	222 992	48 970	21,2	43 620	19,6	22 280	9,6	22 024	9,9		
Indre-et-Loire	567 794	600 607	137 775	24,3	124 102	20,7	72 790	12,8	69 662	11,6		
Loir-et-Cher	321 075	344 355	74 665	23,3	71 072	20,6	32 605	10,2	33 666	9,8		
Loiret	639 844	736 687	163 579	25,6	169 159	23,0	79 941	12,5	86 583	11,8		
Centre	2 490 388	2 652 307	603 996	24,3	570 054	21,5	286 396	11,5	287 263	10,8		
Nord régional	661 569	704 404	166 209	25,1	151 647	21,5	70 506	10,7	68 038	9,7		
Axe ligérien	1 171 190	1 338 120	293 696	25,1	305 786	22,9	152 801	13,0	164 170	12,3		
Sud régional	657 629	609 783	144 091	21,9	112 623	18,5	63 089	9,6	55 055	9,0		

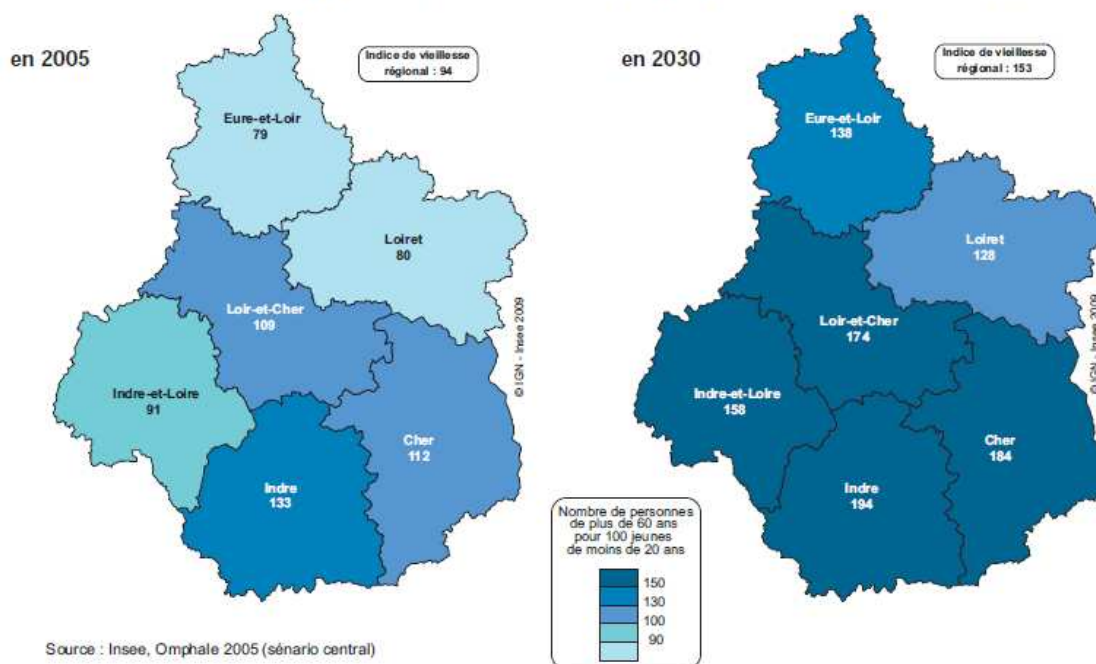
	30 à 59 ans				60 ans ou plus			
	2005		2030		2005		2030	
	effectif	part en %	effectif	part en %	effectif	part en %	effectif	part en %
Cher	131 437	41,9	99 466	33,4	79 885	25,4	109 610	36,8
Eure-et-Loir	176 383	42,4	159 515	35,4	84 755	20,4	141 644	31,5
Indre	94 841	41,0	72 575	32,5	65 337	28,2	84 773	38,0
Indre-et-Loire	232 345	40,9	210 965	35,1	124 884	22,0	195 878	32,6
Loir-et-Cher	132 436	41,2	116 193	33,7	81 369	25,3	123 424	35,9
Loiret	265 368	41,4	263 787	35,7	130 956	20,5	217 158	29,5
Centre	1 032 810	41,4	922 501	34,8	567 186	22,8	872 488	32,9
Nord régional	277 127	41,9	245 511	34,8	147 727	22,3	239 208	34,0
Axe ligérien	482 407	41,2	475 644	35,5	242 286	20,7	392 520	29,3
Sud régional	273 276	41,6	201 346	33,0	177 173	26,9	240 759	39,5

Source : Insee, Omphale 2005 (scénario central)

Concernant l'évolution jusqu'en 2030 de la proportion des plus de 60 ans en région Centre, on a pu observer une certaine stabilité jusqu'en 2005-2006. Celle-ci sera suivie par une augmentation très régulière de cette population jusqu'en 2030. Le palier du début de période s'explique par l'existence de classes creuses (personnes nées pendant la 2^{ème} Guerre mondiale). Ainsi, en région Centre, les plus de 60 ans vont passer de 567 186 à 872 488 personnes, soit une augmentation de 53,8 %.

Cette augmentation sera particulièrement marquée en Eure-et-Loir et dans le Loiret (respectivement + 67,1 % et 65,8 %). A l'opposé l'Indre et le Cher connaîtront une évolution moindre du nombre de personnes de plus de 60 ans mais c'est lié au fait que ces départements avaient déjà une population relativement âgée.

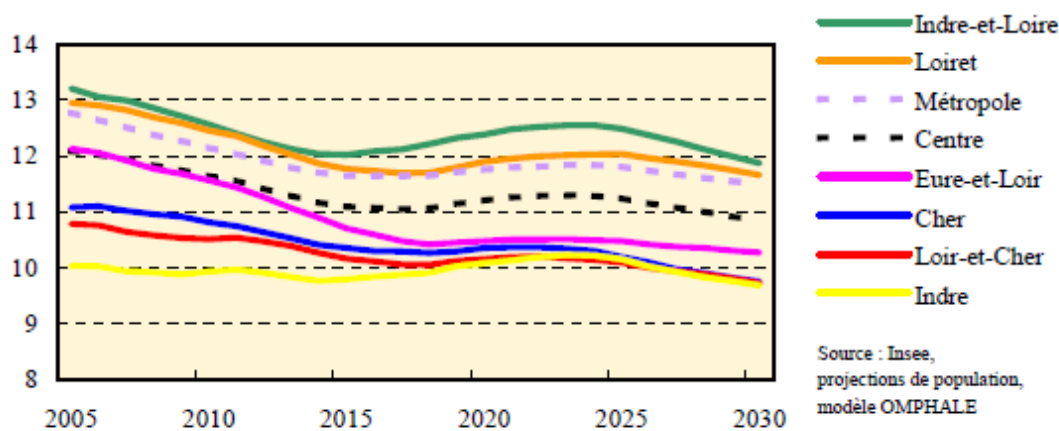
Nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans



Alors que jusqu'en 2005, la population de la région Centre comptait plus de jeunes que de seniors, la situation s'inverserait dès 2009, selon le scénario central retenu dans le travail de l'INSEE et du CESR. En 2030, on compterait 153 seniors pour 100 jeunes, alors qu'en moyenne, en France, on compterait 130 seniors pour 100 jeunes. Au 1^{er} janvier 2005, la région Centre comptait un peu plus de 300 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans, représentant 12 % de la population et plaçant la région au 16^{ème} rang des régions métropolitaines.⁶

La population de moins de 20 ans baisserait de 34 000 individus à l'horizon 2030. Là encore, seul le Loiret tirerait son épingle du jeu avec une hausse du nombre des moins de 20 ans. Toutefois, la part de cette population dans la population totale du département diminuerait.

en % Projection de la part des 15-24 ans



⁶ Source : « Les jeunes en région Centre », DRTEFP-INSEE-GIP ALFA CENTRE-DRE Centre-Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, 2008.

Selon le scénario central de projection de population, le nombre des 15-24 ans devrait continuer à décroître dans les années à venir. Il se stabiliserait à partir de 2015, remonterait vers 2020 puis baisserait à nouveau après 2025. La part des jeunes perdrait ainsi plus d'un point d'ici 2030.

Ces évolutions dans le temps seront lourdes de conséquences dans de nombreux domaines et notamment en termes de besoins de santé et de services sociaux, en particulier pour le grand âge.

Ces éléments démographiques sont maintenant quasi inéluctables et vont conduire dans les départements à un bouleversement social sans précédent, une révolution silencieuse. Jamais dans l'histoire de l'humanité l'être humain n'a vécu si longtemps ! Une fillette sur 2 née après 1990 sera centenaire... si elle ne fume pas !

Il s'agit d'une chance mais ce sont aussi des difficultés que l'on n'a peut-être pas assez anticipées. Même si l'espérance de vie sans incapacité augmente autant que l'espérance de vie totale, la morbidité augmente avec l'âge. Certains auteurs estiment la prévalence des démences séniles entre 15 et 40 % après 85 ans et probablement proche de 50 % entre 95 et 99 ans.

Cette évolution démographique aura donc un effet mécanique sur les besoins de santé et de prise en charge médico-sociale qu'il sera, par ailleurs, très difficile d'assurer dans un département comme l'Indre où les jeunes générations seront très peu nombreuses. Ce qui signifie une gestion de la pénurie : pénurie d'aidants naturels, pénurie d'aides à domicile, pénurie de professionnels médicaux et paramédicaux.

1.3. Une région qui a du mal à retenir ses jeunes et qui n'attire pas ceux venus d'ailleurs

Les jeunes de manière générale

*« Les jeunes changent plus fréquemment de région que le reste de la population. Chaque année, plus d'un de ces jeunes sur vingt quitte le Centre pour une autre région métropolitaine, soit un taux de sortie 2,7 fois plus élevé que chez les 30-59 ans. Ainsi, pour les 20-29 ans, le Centre figure à la 2^{ème} place des régions où le taux de sortie est le plus élevé derrière le Limousin ».*⁷

En moyenne, plus de 54 500 jeunes de 20 à 29 ans quittent chaque année la région Centre. A contrario, seulement 52 000 jeunes s'y installent. Ainsi, entre 1990 et 2004, la Région a perdu 2 500 jeunes par an. Comme le démontre la carte ci-dessous, ces jeunes sont particulièrement attirés par l'Ile-de-France, les Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes.

⁷ Source : « Les jeunes en région Centre », DRTEFP-INSEE-GIP ALFA CENTRE-DRE Centre-Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, 2008.

Flux annuel moyen des 20-29 ans

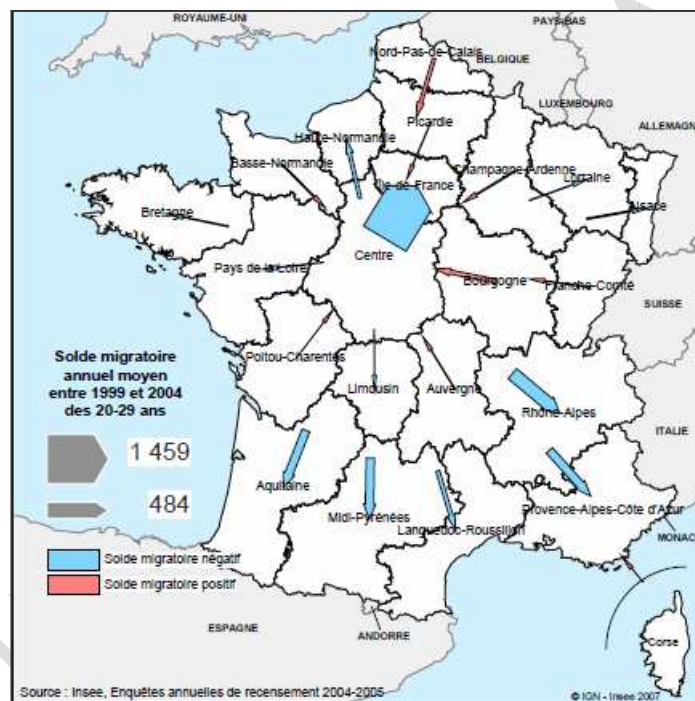
Entrants	32 523	52 023
Sortants	34 394	54 553
Solde	-1 871	-2 530

Source : Insee, Recensement de la population 1999, Enquêtes annuelles de recensements 2004 et 2005.

Taux annuel des 20-29 ans (pour 10 000 habitants) et rang de la région

	taux	rang	taux	rang
Taux annuel d'entrée	334,0	2 ^{ème}	492,4	4 ^{ème}
Taux annuel de sortie	394,9	1 ^{ère}	587,3	2 ^{ème}
Taux annuel de migration nette	-60,9	10 ^{ème}	-95,0	16 ^{ème}

Source : Insee, Recensement de la population 1999, Enquêtes annuelles de recensements 2004 et 2005.



Les jeunes venant s'installer en région Centre viennent principalement d'Ile-de-France, de Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et de Bourgogne. Le Centre gagne des 20-29 ans avec la Bourgogne et le Nord - Pas-de-Calais mais de manière assez faible (+ 100 chacun). D'une manière générale et à l'exception de l'Ile-de-France, on peut relever que la région Centre est soit faiblement déficitaire, soit faiblement bénéficiaire dans les migrations de jeunes de 20 à 29 ans. Il faut donc relativiser les pertes dans ces cas.

Ce qui est plus significatif, en revanche, c'est que la région Centre enregistre un solde migratoire négatif de 2 500 jeunes (dont environ 1 500 jeunes vers l'Ile-de-France et 1 200 vers les régions du sud de la France en incluant Rhône-Alpes). Ces pertes correspondent à deux tiers d'actifs et à un tiers d'élèves ou d'étudiants.

Entre 1999 et 2004, les migrations avec les autres régions métropolitaines se sont également soldées par une perte de diplômés de l'enseignement supérieur et un gain de personnes sans diplôme ou titulaires d'un CAP-BEP.

A l'horizon 2030, selon le scénario central de projection de population, les personnes âgées de moins de 20 ans seraient plus nombreuses à venir s'installer sur le territoire régional qu'à en partir. Mais cela serait très mineur avec seulement 200 entrées nettes chaque année. En revanche, la situation serait préoccupante concernant les personnes de 20-29 ans. Ainsi, entre 2005 et 2030, 370 d'entre elles partiraient chaque année. Concernant les moins de 20 ans, toujours à l'horizon 2030, selon l'INSEE, « *La singularité de l'axe ligérien transparaîtrait dans les mouvements migratoires des jeunes de moins de 20 ans avec des entrées nettement plus nombreuses que les sorties. Cependant, ce solde s'effriterait quelque peu au fil du temps. Le sud régional perdrait plus de 1 000 jeunes de moins de 20 ans chaque année entre 2005 et 2030, le nord plus de 1 500. La situation de ces territoires s'améliorerait légèrement en fin de période tout en restant déficitaire. [...] L'axe ligérien serait particulièrement touché avec un solde négatif annuel moyen de 1 200 personnes, alors que le sud régional serait quasiment à l'équilibre. Le nord de la région se distinguerait, attirant plus de jeunes âgés de 20 à 29 ans qu'il n'en perdrait (900 par an en moyenne).* »⁸

Les étudiants

Concernant les étudiants, comme le soulignait la Communication du CESR Centre intitulée « *La problématique de l'articulation enseignement secondaire / enseignement supérieur en région Centre. Information, orientation, accueil dans le supérieur.* » (octobre 2007), « *Les jeunes bacheliers de l'académie (2 730 en 2005) quittent plus volontiers la région pour s'inscrire dans une autre académie alors que 1 300 bacheliers en provenance d'autres régions s'inscrivent dans l'académie d'Orléans-Tours. Ces mouvements migratoires d'étudiants ne sont pas favorables à l'académie qui perd un millier de bacheliers chaque année. Néanmoins, la proportion des sorties est de 21 % pour l'académie (contre 19 % en moyenne nationale), décalage assez limité, et bien moindre que celui souvent dénoncé, sans doute parce que cette propension à quitter la région est très variable selon les départements.*

Proportion d'étudiants qui quittent la région selon le département d'origine en 2005

Origine	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Région
%	27,5%	34%	40%	16,5%	18%	19,5%	21%

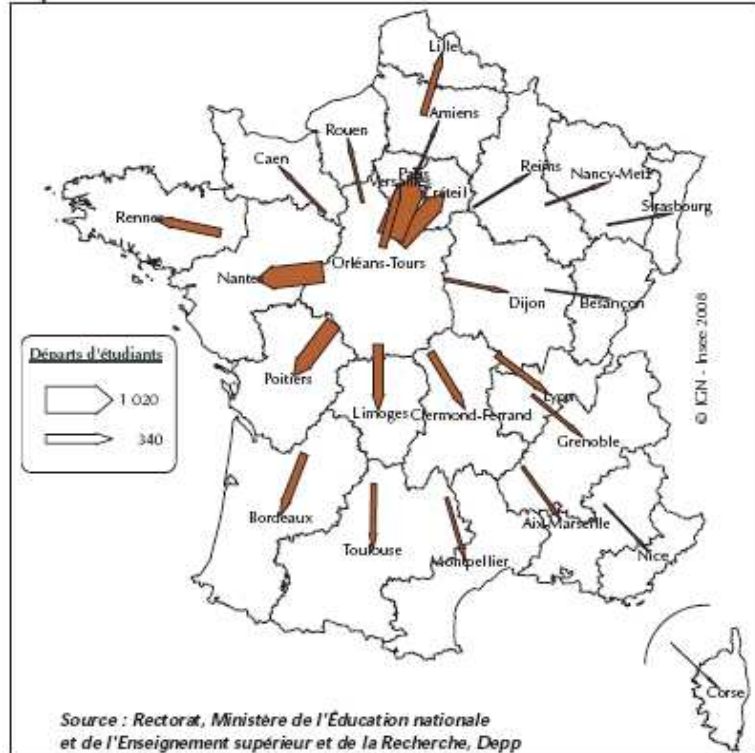
Les 3 départements de l'axe ligérien retiennent plus, en proportion, leurs bacheliers.

Quant aux départements du nord et du sud de la Région, le pourcentage de départ est très important avec 40 % de départs dans l'Indre et 34 % dans l'Eure-et-Loir, malgré la présence d'antennes et d'IUT relevant de l'université d'Orléans. Cela est sans doute dû à la proximité (distance-temps) des universités de la région parisienne pour les jeunes d'Eure-et-Loir et de celles de Limoges, Poitiers et Clermont-Ferrand pour l'Indre. En outre, les jeunes de ce département, du fait d'une offre d'emploi insuffisante, sont depuis longtemps habitués à chercher ailleurs, et peuvent être amenés à anticiper leur départ dès leur poursuite d'études.

⁸ Source : Insee Info Centre n°154 « La population de la région Centre à l'horizon 2030 : une croissance de plus en plus faible », INSEE Centre, mai 2009.

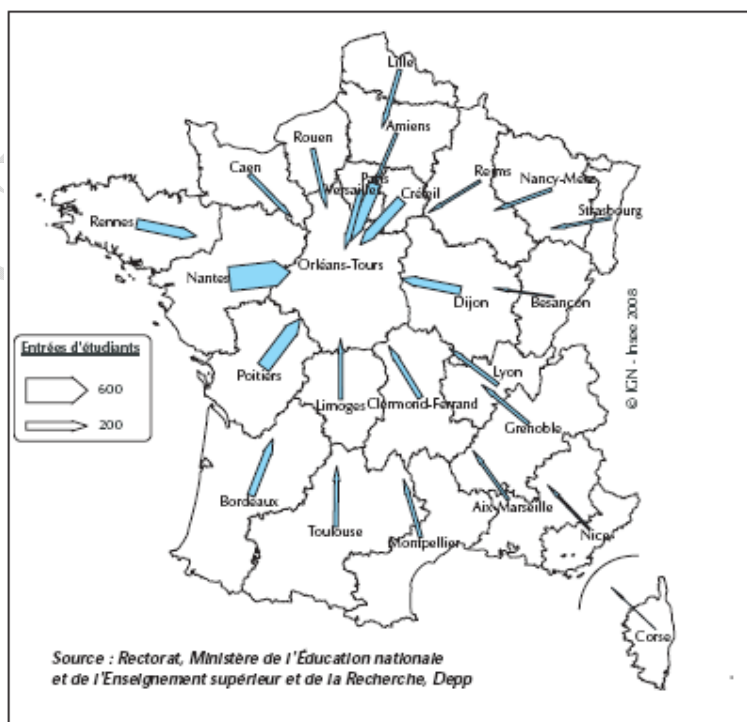
35 % des bacheliers qui quittent la région Centre, choisissent la région parisienne : on notera que l'idée reçue d'une hémorragie liée à la proximité de Paris est à nuancer fortement si l'on se place à l'échelle de l'ensemble de la région Centre. Comme pour les autres régions, il y a une mobilité vers les autres régions françaises. A remarquer malgré tout que l'effectif concerné (inscriptions à l'extérieur de la région, hors région parisienne) est très proche de celui provenant de l'extérieur. »

Départs d'étudiants



Source : Portrait social de la région Centre, 2007, INSEE Centre.

Entrées d'étudiants



Source : Portrait social de la région Centre, 2007, INSEE Centre.

Le CESR s'interroge sur les raisons pouvant expliquer ce départ des jeunes, notamment des jeunes actifs et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Si aucune cause n'a pu être établie de manière intangible, le CESR a pu repérer quelques pistes pouvant expliquer ce phénomène :

- l'attraction naturelle exercée par d'autres régions (proximité de l'Ile-de-France, héliotropisme et présence de la montagne pour PACA, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon, forte identité culturelle pour la Bretagne, qualité de la vie...)
- le fait de suivre ses parents ou par envie au contraire de s'éloigner d'eux pour prendre son envol ;
- pour suivre un conjoint ;
- ou en raison de la nature des emplois offerts en région Centre qui ne serait peut-être pas en adéquation avec les attentes de ces jeunes ;
- un départ pour suivre une formation non offerte en région Centre.

DOCUMENT DE TRAVAIL

2. PAROLES, ATTENTES ET RESSENTIS DES JEUNES EN RÉGION CENTRE

Face à ce constat, le Conseil Economique et Social Régional a souhaité se confronter au ressenti des jeunes afin de dresser un état des lieux de leur situation en région Centre. Ce constat a pu être établi à travers diverses rencontres avec des groupes de jeunes de la région, à partir d'un guide d'entretien. L'objectif était de leur donner la parole sur diverses thématiques impactant leur vie dans la région. Il s'agissait aussi de déterminer les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie de tous les jours, de voir comment ils appréhendent le passage de la vie de lycéen ou d'étudiant à la vie active, et de voir quel regard ou quel attachement ils portent au territoire régional ou local.

Ainsi, le CESR a rencontré des jeunes :

- de la Mission Locale de Montargis (Loiret),
- de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Amboise (Indre-et-Loire),
- de l'ESCEM⁹ de Tours (Indre-et-Loire)
- de l'AFIJ de Blois (Loir-et-Cher),
- du lycée agricole de La Saussaye à Sours (Eure-et-Loir),
- du lycée Benjamin Franklin d'Orléans (Loiret),
- un Foyer de Jeunes Travailleurs à Romorantin (Loir-et-Cher),
- de l'IUT d'Issoudun (Indre),
- du CFA des métiers à Châteauroux (Indre),
- de l'ENSI à Bourges (Cher).

Note de lecture : La parole des jeunes recueillie ci-dessous est notée en italique.

2.1. Santé

En région Centre, comme en France globalement, la majorité des jeunes jouissent d'un bon état de santé physique. L'enquête nationale menée par La Mutuelle des Etudiants (LMDE), en 2009, confirme cet état de fait : 98 % des jeunes jugent leur état de santé satisfaisant.

Lors des auditions réalisées par le CESR auprès de certains jeunes de la région Centre, la santé n'est pas apparue comme un thème préoccupant majeur pour eux. Les jeunes ne craignent pas un manque d'accès pour des raisons économiques. *Lors du forum « Jeunes au Centre », organisé en février 2009 par la région Centre et les mouvements d'éducation populaire, les jeunes ont toutefois souligné la problématique du médecin référent quand on fait ses études loin du domicile familial. Ils ont, à cette même occasion, fait état d'un manque d'information sur la prévention, et un manque de formation aux premiers secours.*

Les jeunes rencontrés à l'AFIJ de Blois ont souligné qu'ils n'avaient pas tous une mutuelle. La question du coût de la santé notamment en termes d'optique a également été évoquée au Lycée Benjamin Franklin d'Orléans.

⁹ Ecole Supérieure de Commerce et de Management

Si les jeunes sont globalement en bonne santé, le CESR s'interroge, néanmoins, sur un certain nombre de points. En effet, il existe un décalage indéniable entre le ressenti des jeunes en matière de santé (cette question les préoccupe peu) et la réalité des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Leur médecin traitant est souvent loin. Nombre de jeunes n'ont pas de complémentaire santé ou quand ils en ont une ne font pas certains soins en raison du poids financier restant à charge (notamment en matière dentaire ou d'optique).

De plus, la faiblesse de la démographie médicale (particulièrement en termes de médecine préventive scolaire et universitaire) et le manque de prévention auprès des jeunes ne sont pas non plus sans incidence.

En contrepoint de cette image un peu idéalisée que peuvent donner les réponses des jeunes (surtout celle donnée par ceux en bonne santé), le CESR a pu relever certains particularismes de la région Centre en matière de santé. Comme cela avait déjà été souligné dans le rapport sur « Santé en région Centre – Tome III : la santé des jeunes », la région Centre est marquée par la prévalence de l'asthme chez les enfants résidant en région Centre (15,4 %), la plus élevée de la métropole (11,6 % de moyenne nationale).

La santé des élèves et la médecine de l'Education Nationale

Sur le plan régional comme sur le plan national, on observe une diminution significative du pourcentage d'enfants concernés par le bilan de santé de cycle 1 ou 2. Ainsi, en France, il est passé de 89 % en 2000/2001 à 60,5 % en 2004/2005.

Dans son rapport sur la santé des jeunes en région Centre, publié en décembre 2006, le CESR avait déjà souligné les carences en personnel médical au sein de l'Education nationale tant auprès des élèves qu'au niveau des enseignants. Cet état de fait a été confirmé à travers les auditions réalisées. *Ainsi, les élèves du lycée Benjamin Franklin d'Orléans ont souligné le fait que le personnel de santé n'est pas présent au sein de l'établissement toute la semaine, ce qu'ils regrettent.*

La santé des étudiants et la médecine universitaire

Un décret de 1945 a instauré la médecine préventive universitaire. Un décret de 1988 impose à toutes les universités d'organiser la protection médicale de leurs étudiants. Malgré cette obligation, 42 % des étudiants n'ont jamais passé de visite préventive dans leur établissement.

Les étudiants sont de plus en plus nombreux à travailler pour financer leurs études ou accumuler des expériences professionnelles, les obligeant à faire des allers-retours entre les différents régimes de protection sociale. Cette instabilité les empêche de bénéficier de manière optimale des actions de prévention, d'éducation à la santé.

La médecine libérale étant le principal recours pour les étudiants, presque un quart d'entre eux déclarent avoir renoncé à des soins ou des traitements parce qu'ils étaient trop chers (surtout les soins dentaires et ophtalmologiques).

Les étudiants de l'ENSI de Bourges ont regretté qu'il n'y ait pas d'infirmier à l'école.

Concernant la santé mentale des étudiants en région Centre, un article du 16 novembre 2006, paru dans le journal *Le Monde*, relevait que le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) de l'Université de Tours était "débordé" par l'affluence des jeunes.

Cet article soulignait également [que] « *Au bureau de Tours, aucun des thérapeutes ne travaille à plein temps et l'équipe, composée de sept personnes, ne s'est pas étoffée depuis 1996, alors que la demande est en constante augmentation. Pourtant, en dehors des BAPU¹⁰, il existe peu de lieux d'écoute, et encore moins de soins, pour les étudiants. Et la médecine préventive ne se déploie pas dans toutes les antennes des universités* ».

Les conduites à risques

« *Le risque est constitué de tout un faisceau de signes et la conduite à risque est la somme de comportements à risques* », Marcel RUFO, pédopsychiatre.

L'importance de la surmortalité accidentelle ou violente en région Centre, particulièrement chez les garçons, reste toujours très préoccupante. La surmortalité masculine est frappante avec 3,1 garçons pour 1 fille. Cette surmortalité est encore plus accentuée entre 20 et 24 ans.

En outre, la consommation de drogues, médicaments, etc., est en augmentation, même si la région Centre se situe en dessous de la moyenne nationale. Pour le CESR, ce point doit faire l'objet d'une politique active d'information et de prévention.

Concernant la malnutrition, si la région Centre se situe dans la moyenne nationale, il s'avère que, comme dans le reste du pays, l'obésité est en forte augmentation. Elle a doublé en 5 ans chez les enfants et adolescents. Cette augmentation est particulièrement sensible dans la population la plus précaire. Lors des auditions, les jeunes ont souligné une mauvaise alimentation hors du foyer parental. A noter, la nutrition revêt une dimension culturelle : ne pas manger dans les structures offertes (cantine...), c'est aussi s'affirmer en tant que jeune, montrer qu'on est libre de manger en dehors du cadre imposé.

Selon, l'enquête LMDE¹¹, les étudiants se sentent très concernés par la question du SIDA : 84 % déclarent en avoir peur, 75 % pensent que les risques de contamination pour les jeunes sont toujours présents. La moitié de ceux qui ont déjà eu un rapport sexuel ont déjà effectué un test HIV¹². L'enquête montre une bonne connaissance des modes de transmission. 92 % savent qu'il n'y a pas de remède miracle.

Certaines pratiques et idées sur le SIDA ont toutefois la vie dure et certaines lacunes appellent à une poursuite des efforts par les pouvoirs publics. L'utilisation du préservatif en cas de changement de partenaire n'est pas pratiquée par 15 % d'entre eux.

¹⁰ Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

¹¹ La Mutuelle des Etudiants

¹² Virus de l'Immunodéficience Humaine

Selon la même enquête, 6 étudiants sur 10 boivent de l'alcool fort et fréquemment, 62 % en consomment dont 13 % au moins une fois par semaine, les garçons, trois fois plus que les filles, 43 % avouent consommer à se rendre malade, 46 % d'entre eux ont moins de 19 ans. Les drogues illicites ne sont pas étrangères aux étudiants notamment le cannabis. 4 étudiants sur dix déclarent en avoir consommé. Vient ensuite le poopers 9 % (contre 7 % des 26/34 ans en 2005) suivi des champignons et de la cocaïne (5 % chacun, soit un score dans la moyenne des 20-34 ans).

Au cours des entretiens réalisés dans des lycées, certains élèves ont évoqué le cas de jeunes rentrant ivres le mercredi après-midi, après une balade en ville.

Ils écoutent de la musique à en devenir sourds : 80 % des jeunes semblent « scotchés » à leurs enceintes (60 % d'écoute quotidienne) ou à leurs oreillettes (45 % d'écoute quotidienne). 37 % d'entre eux avouent des sifflements dans les oreilles et 28 % des troubles auditifs après l'écoute. Un sur deux seulement a fait contrôler son audition.

La santé mentale des jeunes

Deux millions de jeunes sont atteints de troubles allant de la dépression à la schizophrénie et nombre d'entre eux ne reçoivent ni soins ni traitement. 4 % des 12-17 ans et 9 % des jeunes de 18 ans sont atteints de dépression, ce qui peut conduire à l'échec scolaire, à la consommation d'alcool et de drogues chez l'adolescent, voire les mener à des comportements suicidaires ou dangereux tels la violence et les décès par accident de la route.

La région Centre est malheureusement marquée par une surmortalité par suicide. L'enquête menée en 2009 par la LMDE a montré que 5 % des jeunes ont des pensées suicidaires, ce qui est tout de même très inquiétant.

En conclusion, il s'avère nécessaire d'insister sur la nécessité d'une politique de prévention auprès des jeunes notamment en ce qui concerne le SIDA, les suicides, les conduites à risque et la nutrition.

2.2. Culture/sports/loisirs

Sur le plan culturel et sportif, la perception des jeunes en région Centre est « mitigée ». Ils ont en effet un ressenti différent selon le lieu où ils vivent et selon leur situation personnelle.

Ainsi, certains jeunes rencontrés par le CESR ont souligné des problèmes d'accès aux équipements sportifs et culturels en raison du coût et en lien avec des problèmes de transport. *Ainsi, les étudiants de l'IUT d'Issoudun ont souligné l'impossibilité de pratiquer un sport par manque de transports en commun. Ils ont également souligné la faible amplitude horaire du cinéma d'Issoudun.*

D'autres en revanche ont paru satisfaits. *Ainsi, les jeunes rencontrés au Foyer de jeunes travailleurs de Romorantin ont souligné avec satisfaction qu'ils avaient souvent des accès gratuits à des spectacles via le Foyer de jeunes travailleurs. Les étudiants de l'ESCEM de Tours ont souligné qu'à Tours il y a beaucoup d'installations sportives et que leur école mettait à disposition des équipements gratuits.*

Au travers des auditions réalisées, il apparaît une inadéquation entre la communication faite sur les actions culturelles de la Région et la réception qu'en ont les jeunes. Les jeunes sont peu au courant de ce qui est proposé. *Les jeunes de l'ESCEM de Tours ont souligné le fort patrimoine culturel de la Région mais ont souligné des difficultés à avoir l'information et à y accéder sans permis de conduire ou sans véhicule.*

La pratique culturelle et sportive est fortement liée à la culture familiale. Cela requiert un apprentissage dans l'enfance.

Pratiques culturelles au cours des douze derniers mois

en %

Au moins une fois au cours des 12 derniers mois...	2005			2006			
	Lecture de livres	Écoute de la radio	Écoute de CD, disques, cassettes	Cinéma	Musée ou exposition	Théâtre	Concert, spectacle
Ensemble	58	87	75	51	33	17	32
Âge							
15-29 ans	66	88	96	80	32	16	46
30-39 ans	58	93	92	62	34	16	33
40-49 ans	57	91	82	57	37	18	32
50-59 ans	56	89	70	44	38	21	30
60-69 ans	56	85	58	33	38	20	29
70-79 ans	51	75	39	21	25	14	17
80 ans ou plus	49	64	31	9	12	6	9
Sexe							
Femme	67	85	76	52	36	19	34
Homme	48	88	74	50	30	15	30

Champ : France métropolitaine ; personnes de 15 ans ou plus (en 2005) et de 16 ans ou plus (en 2006).

Sources : 2005, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) ; 2006, statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV).

Pratiques culturelles à l'âge adulte selon la catégorie sociale au cours des douze derniers mois

en %

Au moins une fois au cours des 12 derniers mois	2005			2006			
	Lecture de livre	Écoute de la radio	Écoute de CD, disques, cassettes	Cinéma	Musée ou exposition	Théâtre	Concert, spectacle
Ensemble	58	87	75	51	33	17	32
Agriculteur	31	85	57	39	24	8	19
Indépendant	49	91	73	50	33	14	29
Cadre et profession libérale	83	95	91	81	65	43	54
Profession intermédiaire	70	96	90	73	48	23	46
Employé	63	91	86	58	30	13	32
Ouvrier	32	91	76	46	17	6	22
Chômeur	51	85	86	62	18	7	28
Étudiant, élève	77	88	96	91	41	24	55
Retraité	52	78	47	26	29	15	22
Inactif et femme au foyer	53	77	69	34	20	9	18

Champ : France métropolitaine ; personnes de 15 ans ou plus (en 2005) et de 16 ans ou plus (en 2006).

Sources : 2005, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) ; 2006, statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV).

Pratique sportive en région Centre

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	Métropole
Sportifs licenciés dans les principales fédérations olympiques ou non olympiques en 2005 (nombre pour 100 000 habitants)								
Football	4 298	3 823	5 451	3 710	4 539	3 405	3 992	3 620
Tennis	1 476	1 657	1 439	1 849	1 975	1 976	1 781	1 743
Judo, jujitsu et disciplines associées	990	968	1 192	1 094	817	1 194	1 059	855
Equitation	1 036	1 021	1 022	1 063	1 404	929	1 058	887
Basket-ball	544	567	682	892	656	964	763	725
Handball	819	1 129	322	407	325	852	674	569
Pétanque	777	329	507	369	487	405	450	571
Golf	610	457	281	419	373	579	471	614
Natation	446	254	327	409	375	442	384	400
Redevances délivrées (nombre pour 100 000 habitants)								
Chasse en 2003	4 224	3 500	6 365	3 459	5 801	3 222	4 072	2 013
Pêche en 2006	3 108	1 690	3 386	2 449	2 099	1 657	2 243	1 557
Elèves inscrits dans les écoles ou conservatoires nationaux en 2005 (nombre pour 100 000 habitants)								
Danse	41	31	90	21	nr	11	26	29
Musique	274	115	416	165	180	201	205	221
Cinémas : équipements et fréquentations en 2005								
Salles actives (nombre)	27	17	19	43	26	35	167	5 333
Fauteuils (nombre pour 100 000 habitants)	1 701	889	1 426	1 586	15 86	1 030	1 350	1 725
Entrées (par habitant)	201	106	143	279	218	204	201	289

Source: ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative; Office national de la Chasse; Conseil supérieur de la Pêche; Centre national de la Cinématographie; ministère de la Culture et de la Communication.

2.3. Formation initiale et professionnelle

Un manque d'accompagnement en matière d'information et d'orientation

Au cours de leur formation, les jeunes rencontrés ont tous mis en évidence un manque d'accompagnement en matière d'information et d'orientation.

Ils ont ressenti une insuffisance d'information ou une information inadaptée pour affronter les moments importants de rupture dans leur formation : articulation collège/lycée, choix enseignement général/enseignement professionnel, choix en fin de seconde, articulation lycée/enseignement supérieur, choix en fin de cycle d'enseignement supérieur...

Leur entourage immédiat (famille...), l'appareil de formation (les professeurs...) et le système d'information et d'orientation (les conseillers, les salons...) n'ont pas toujours pu leur apporter les éléments leur permettant de construire leur projet. *Certains étudiants, à Blois, ont un mauvais souvenir de leur contact avec les conseillers d'orientation.*

Souvent les jeunes, après un parcours de réussite, l'obtention du DUT¹³ à Bourges ou du diplôme d'infirmier à Amboise, envisagent de poursuivre leurs études vers une licence pro ou un master pour les premiers ou reprendre un autre parcours, une deuxième année de kiné ou une première année de médecine, pour les seconds.

A noter le regret des étudiants de l'ENSI¹⁴ de Bourges de n'avoir pas eu d'entretien avant leur intégration dans l'école ; ils ressentent cette absence comme une dévalorisation qui favorise l'arrivée d'étudiants moins motivés.

Une méconnaissance de l'entreprise qui rend difficile la recherche de stage et l'insertion professionnelle

Les jeunes rencontrés ont mis l'accent sur leurs difficultés dans leur relation avec le monde professionnel, par exemple à Blois les étudiants disent «rencontrer des difficultés dans leurs contacts avec les PME et manquer d'informations sur les grandes entreprises».

Ces difficultés se traduisent par leur méconnaissance du monde du travail, par des recherches de stage peu efficaces et peu efficientes, par un parcours délicat, parfois sans succès, pour trouver un lieu d'apprentissage. De plus, ils ont peur de voir les stages obtenus ne pas répondre à leurs attentes ni à celles de leur établissement de formation. A Bourges, notamment, des étudiants ont déclaré que «les entreprises ne faisaient pas le lien entre leurs besoins et ceux des étudiants». Au CFA des métiers, à Châteauroux, les jeunes ne semblent pas apprécier de «faire du porte à porte » pour chercher un employeur lorsqu'ils envisagent l'apprentissage. Par ailleurs, ils craignent également d'être mal encadrés, voire exploités. En revanche, quand l'établissement, comme au lycée Benjamin Franklin à Orléans, aide à trouver un stage, par le réseau des anciens élèves, dans certaines filières, c'est très apprécié par les jeunes. Enfin, ils trouvent important de se voir confier des responsabilités en stage (Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Amboise).

Plus généralement, vis-à-vis de l'embauche, ils pensent qu'il manque un maillon entre la sortie du système de formation et le premier recrutement : ils se sentent seuls et mal préparés pour la recherche d'emploi et ils ne connaissent pas les organismes susceptibles de les aider. Un certain nombre d'entre eux semblent méconnaître le tissu économique régional ce qui les inciterait à rechercher des formations et un emploi en dehors de la région Centre. Néanmoins, au lycée Benjamin Franklin, à Orléans, les étudiants pensent «qu'après un BTS par apprentissage, ils restent dans l'entreprise ou sont recrutés par le concurrent à hauteur de 80 % des cas».

Des craintes ont été exprimées à l'IUT de Bourges :

- *l'intégration dans l'entreprise à bac +2 «avec une formation interne en complément mais sans le salaire qui va avec». Corrélativement, une volonté unanime a été déclarée : celle «de poursuivre en licence pro ou master mais hors région devant l'impossibilité de le faire en région Centre» ;*
- *la peur de créer son entreprise car «ça paraît compliqué».*

¹³ Diplôme Universitaire de Technologie

¹⁴ Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs

A l'inverse, les étudiants de l'ESCEM de Tours n'excluent pas de devenir chefs d'entreprises «à long terme et après une expérience de cadre».

Pour les jeunes rencontrés à la Mission Locale de Montargis, la relation avec l'entreprise semble plus difficile : ils sont convaincus que trouver un stage dans le cadre d'une formation rémunérée est possible, mais trouver un emploi après ne l'est pas du fait que les entreprises du secteur (le bâtiment) n'embauchent pas et ne prennent que des stagiaires. Au CFA de Châteauroux, les jeunes sont encore plus critiques, ils disent même qu'il arrive que «des employeurs prennent un apprenti plus pour de la main d'œuvre pas chère que dans un réel souci de transmettre un savoir-faire». Quant à certains jeunes de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Amboise, ils sont convaincus « d'être incités à faire des stages dans le coin car les établissements locaux qui financent une partie de la formation, récupèrent ainsi de la main d'œuvre pas chère».

Par ailleurs, certains jeunes pensent que l'entrée dans les collectivités locales par le concours est une barrière qui ne facilite pas. Certains jeunes, à Blois, pensent que «l'ANPE est un lieu de passage obligatoire et que les agences d'intérim assurent un meilleur suivi» des candidats à l'emploi.

Des difficultés pour le financement des études qui pèsent sur la prise d'autonomie

Les jeunes rencontrés ont souligné que leur parcours vers l'autonomie était difficile pour des raisons financières.

Ils éprouvent des difficultés pour financer leurs études et leur vie quotidienne : l'aide familiale, les bourses, le travail saisonnier, le travail rémunéré du week-end ou après les cours, l'emprunt bancaire ne leur confèrent pas un véritable statut de jeune en formation. *C'est pour cette raison que certains étudiants des sections «post-bac» du Lycée Benjamin Franklin d'Orléans ont choisi de poursuivre leurs études à proximité du domicile familial comme ceux de Bourges qui «cherchent des stages près de chez eux pour éviter des frais supplémentaires».*

Ces difficultés financières s'accroissent avec la nécessité d'être mobile aussi bien dans le cadre de la formation initiale (éloignement du domicile familial) que dans le cadre des stages et de l'alternance (éloignement de l'établissement de formation ou du lieu d'habitation du jeune) ou du premier emploi (exigence de l'employeur potentiel). Dans ces deux derniers cas, la possession d'une automobile est souvent nécessaire : se pose alors la question de son financement ainsi que celui du carburant, de l'assurance et du permis de conduire. *Par exemple un jeune du Lycée Benjamin Franklin, à Orléans, préparant un BTS électrotechnique en alternance, a souligné l'obligation d'avoir une voiture pour aller dans l'entreprise, inaccessible par les transports en commun. Il en est de même pour les jeunes de l'IFSI d'Amboise.*

A noter qu'il a été dit que pour les stages, dans ce même lycée, les étudiants étaient « indemnisés, au-delà d'un certain périmètre et en fonction des revenus des parents». Cela représente une réponse attendue par ces étudiants qui ressentent le coût du repas de midi et celui du transport comme très difficiles à supporter.

Une faiblesse ressentie dans l'expression en langue étrangère

Les jeunes rencontrés regrettent massivement d'avoir suivi un enseignement en langue(s) étrangère(s), plus particulièrement l'anglais, qui ne leur permette pas de s'exprimer ou de dire qu'ils savent s'exprimer correctement dans cette (ces) langue(s).

Pas de discrimination garçons/filles repérée, mais ...

A noter que si les filles ne sont que très peu présentes dans des filières habituellement réservées aux garçons (électrotechnique au Lycée Benjamin Franklin à Orléans,) cela n'est pas ressenti comme une discrimination. En revanche les étudiants de l'ESCEM de Tours trouvent anormal les différences de salaire entre hommes et femmes même s'ils ne se sentent pas concernés par cette discrimination estimant que les grandes entreprises qui les accueilleront appliqueront des grilles de salaires lors de l'embauche.

Une autre source de discrimination semble prioritairement les inquiéter, celle liée à des éléments du CV¹⁵ : adresse, nom...

Nombre de jeunes sortant du système éducatif chaque année

Comme le souligne la Convention Etat/Région de Mobilisation pour l'insertion des jeunes en région Centre, signée en juillet 2009, chaque année, 120 000 à 150 000 jeunes sortent sans diplôme du système de formation initiale en France. En région Centre, 5,49 % des jeunes sortent du second degré sans qualification (source : Académie d'Orléans-Tours, 2007), soit environ 7 500 jeunes.

Dans le supérieur, 17 % des étudiants abandonnent leurs études après la première année. En région Centre, on peut estimer que ce sont quelque 4 250 jeunes qui sont dans ce cas.

« Compte tenu des réorientations qui s'effectuent, le plus souvent, un an après la 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur, ce sont 30 % des inscrits en 1^{ère} année qui n'ont pas été satisfaits de leur orientation.

A noter que si les taux de passage en 2^{ème} année sont meilleurs dans les filières sélectives (STS¹⁶, IUT, CPGE¹⁷) qu'en 1^{ère} année de faculté, quel que soit le baccalauréat obtenu, ces résultats s'améliorent si l'on tient compte des redoublements. Mais à la fin de la 1^{ère} année, ce sont les 2/3 des bacheliers technologiques qui ont été mal orientés en se dirigeant vers la 1^{ère} année de faculté. Il est vrai qu'en valeur absolue, ils ne sont qu'un peu plus de 450, soit 3 fois moins que les titulaires d'un baccalauréat général qui sont dans le même cas.

¹⁵ Curriculum vitae

¹⁶ Sections de Techniciens Supérieurs

¹⁷ Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Enfin, il convient de souligner que les seuls abandons après la première inscription en 1^{ère} année de faculté concernent 1 titulaire du baccalauréat général sur 5 et 1 titulaire du baccalauréat technologique sur 2, et cela sans formation professionnelle. Ce pourcentage élevé d'effectifs sortants issus des séries générales pose question et mériterait une étude approfondie. A l'inverse, ce sont 30 % de bacheliers professionnels qui abandonnent après une année de STS, mais avec une formation professionnelle partielle. »¹⁸

Il a été relevé, par la Région, suite à des rencontres avec les jeunes, un besoin important d'accompagnement, de formation rapide et de courte durée pour les aider à structurer un projet professionnel.

2.4. Emploi et insertion professionnelle

Une remarque préliminaire commune à ces deux domaines : notre enquête intervient en même temps qu'une crise économique majeure dont les effets ont déjà des impacts particulièrement sensibles au niveau des jeunes et qui hélas n'ont sans doute pas atteint leur pleine amplitude.

Ceci est de nature à créer des distorsions de jugement sur le ressenti de la situation des problématiques de l'emploi et de l'insertion de la part des jeunes consultés dans une telle période d'incertitudes et de dangers ; la conséquence en étant que le « perçu » d'aujourd'hui risque de ne pas être le même demain.

Reste à préciser que suivant le savoir être ou le vécu de chaque jeune on peut entendre l'expression de ce que nous rapportons et son contraire. Ceci veut dire que les idées retenues sont seulement des dominantes et non le reflet exhaustif des idées reçues.

Les caractéristiques de l'emploi en région Centre

En dehors de certains secteurs en tension, le marché de l'emploi en région Centre est véritablement très déficient. *Nombre de jeunes rencontrés ont émis un jugement plutôt négatif sur le marché du travail en région Centre.*

La crise amplifie fortement cette situation et renforce chez les employeurs un climat d'inquiétude face à l'avenir, ce qui les rend extrêmement frileux à l'égard des conditions d'embauche et les amène à utiliser davantage tous les ingrédients d'employabilité flexible (temps partiels, CDD, intérim, vivier de stages...).

De surcroît, beaucoup d'entreprises n'ont pas leur centre de décision intégré et en conséquence n'ont pas leur autonomie en matière d'emploi.

Pour les PME, les TPE et l'artisanat, la crise menace leur existence même en matière de trésorerie et les faillites menacent.

Ceci suscite donc, sur le bassin d'emploi du territoire de la région, pessimisme et inquiétude. C'est à nuancer toutefois car ce pessimisme et cette inquiétude ne se perçoivent pratiquement pas tant que le jeune est encore intégré dans sa formation.

¹⁸ Source : « La problématique de l'articulation enseignement secondaire /enseignement supérieur en région Centre. Information, orientation, accueil dans le supérieur. », CESR Centre, octobre 2007.

Dans le domaine de l'emploi en apprentissage, le risque de faillite de l'employeur devient cependant une menace de plus en plus préoccupante.

La problématique de l'insertion professionnelle

Les difficultés sont contrastées suivant les filières d'enseignement suivies.

La précarité de l'emploi est la dominante des difficultés rencontrées en termes d'insertion. Ces difficultés se font ressentir de manière encore plus accrue dans les domaines où l'on débouche sur le marché du travail sans qualification ou expérience professionnelle. *Les jeunes du Foyer de Jeunes Travailleurs de Romorantin ont ainsi exprimé leur inquiétude face à l'emploi. Ils ont aussi souligné l'absence d'aides après une perte d'emploi.*

A contrario, l'apprentissage et la formation en alternance sont les filières les plus favorisées en termes de facilité d'insertion.

Il y a défaillance du milieu institutionnel par le vide créé entre la fin des études et l'entrée dans la vie active. Il existe un manque de coordination des structures existantes ; de toute évidence la structuration d'un guichet unique de l'insertion allant de la recherche d'emploi jusqu'à l'accompagnement dans l'emploi à plein temps fait défaut.

La recherche d'emploi a un coût notamment au travers des moyens de communication comme le téléphone et Internet d'autant que les jeunes considèrent Internet comme une pratique relativement indispensable et au demeurant efficace dans la recherche d'emploi ; or ils ont de grandes difficultés en termes d'identification de lieux d'accueil d'utilisation gratuite.

Le jugement porté par les jeunes sur l'efficacité de Pôle Emploi en termes d'insertion est absolument négatif ; ils estiment que cet organisme ne dispose pas d'un outil de recherche d'emploi actualisé. *Ainsi, à l'AFIJ de Blois, l'ANPE a été désignée comme ne servant à rien et comme étant juste une étape obligatoire pour les ASSEDICS.*¹⁹

Les stages professionnels reconnus comme pratique favorable à l'embauche ne permettent cependant pas toujours l'insertion professionnelle faute d'accompagnement, de surveillance de la part des enseignants et, à ce titre, les conventions de stages manquent d'exigence vis-à-vis des parties contractantes.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur, il est fait état d'inadéquation entre les besoins des entreprises et les capacités des stagiaires (les missions confiées ne sont pas toujours en phase avec le niveau de compétences estimées par le jeune). A cela s'ajoute également une différence entre le niveau de salaire d'accueil et le salaire attendu.

Autre constat, incohérences entre formations spécialisées et offres d'emploi des activités pratiquées sur le territoire régional ; ceci étant amplifié du fait que les sièges des grandes entreprises sont très fréquemment situés en région parisienne, voire à l'étranger.

¹⁹ Les auditions menées par le CESR ont eu lieu avant la mise en place de Pôle Emploi, d'où l'usage des termes « Assedic » et « ANPE ».

A ce propos, les jeunes manifestent souvent l'envie d'aller exercer leur activité dans de grandes métropoles et à l'étranger. *Pour beaucoup de jeunes rencontrés, la priorité est un emploi stable, peu importe qu'il soit en région Centre ou ailleurs. La plupart se déclarent mobiles. « On s'installe là où on trouve du travail » (IUT d'Issoudun).*

L'insertion par la création d'entreprise est peu convoitée notamment du fait de la raison évoquée ci-dessus. La situation économique actuelle y contribue largement. Toutefois, il faut souligner une exception : la formation par apprentissage où les aspirations à la création d'entreprise sont fortes.

A noter dans cette formation « apprentissage », l'initiative de l'Indre qui permet de doubler l'aide apportée par la Région pour l'acquisition du premier équipement de l'outil de travail.

Enfin, il faut souligner des attitudes comportementales qui, en termes d'insertion professionnelle, ont une influence sensible. Dans l'échelle des valeurs du travail, compte tenu des difficultés économiques, l'on voit se renforcer au détriment de la valeur « reconnaissance du travail », celle de « travailler pour répondre à un besoin d'exister, se loger, se nourrir, consommer ».

Le CESR a ainsi pu constater, de manière très positive, que, dans l'ensemble, il y a chez les jeunes interviewés une grande motivation à s'impliquer dans la vie active pour assurer leur autonomie.

En opposition à cela, le CESR a perçu un « conflit de générations ». Les jeunes qui n'arrivent pas vite à s'insérer dans l'activité sont souvent incompris et stigmatisés comme réfractaires à l'insertion jusque parfois dans le milieu parental. Le droit à l'échec, l'erreur de parcours ne sont pas toujours reconnus, y compris au travers des jeunes entre eux. *Ainsi, des jeunes de la Mission Locale de Montargis ont souligné que les parents ne comprennent pas toujours qu'ils ne trouvent pas de travail et que, dans certains cas, ceux-ci les accusent de ne pas en chercher. Parfois même, des jeunes du même âge, travaillant depuis un certain temps, ont tendance à réagir de la même manière que les parents.*

2.5. Logements/Transports/Vie quotidienne

Des lieux de vie adaptés, des transports en commun à des coûts attractifs, une bonne desserte permettant de se déplacer rapidement, une vie quotidienne facilitée par les offres spécifiques à la population jeune, constituent les atouts nécessaires à l'attractivité de la région vis-à-vis de ces publics.

Il ressort des différentes auditions de forts contrastes selon les lieux où résident les jeunes, et selon la nature de leur activité (apprentis, étudiants d'écoles d'ingénieurs, à la recherche d'un emploi, à la Mission Locale). Il n'y a donc pas une offre identique mais des offres de logement, de transports, des « bouquets de services » à imaginer selon les différents publics jeunes. Il n'y a pas non plus de besoins identiques sur ces différents items dans tous les points de la région.

Cependant, certains constats ont pu être partagés fortement par plusieurs groupes de jeunes auditionnés, notamment sur les coûts des hébergements et de transports. Ceux-ci constituent une question centrale et sont d'un poids important dans les budgets des jeunes.

L'autonomie par le permis de conduire et l'utilisation d'une voiture semblent être aussi une ambition affichée par les jeunes, et ce quelle que soit l'offre de transport en commun. La possession d'une voiture est donc pour certains soit une obligation pour pouvoir « travailler », se rendre aux lieux de stages, soit un moyen de liberté ; dans ce cas il est très lié aux possibilités financières du jeune.

Des difficultés à se loger

Concernant le logement, il existe une inadéquation entre l'offre et la demande. Les jeunes éprouvent des difficultés à se loger notamment pour des raisons financières. *Les jeunes du CFA de Châteauroux ont, à ce titre, mis en avant le manque de confiance dans la pérennité de leurs revenus. Les étudiants de l'ENSI, à Bourges, ont dénoncé l'attitude des propriétaires qui profitent du fait que les jeunes ont l'APL pour augmenter leurs loyers.*

Les jeunes rencontrent également des difficultés à accéder au logement social. 66 % d'entre eux sont dans le parc locatif privé contre 29 % dans le parc social. Pourtant, les moins de 26 ans représentent 20,1 % des demandeurs de logement social. *Ainsi, certains jeunes de l'AFIJ²⁰ de Blois ont fait des demandes de logement social sans que cela aboutisse.*

A signaler, une discrimination pour une jeune femme d'origine béninoise, avec un refus de logement sur Romorantin.

Les jeunes sont également en difficulté dès lors qu'ils doivent trouver un hébergement temporaire, pour suivre un stage ou lors de formation en alternance. Cela peut constituer un frein à l'insertion professionnelle de ces jeunes, en région. Cette question a été soulevée systématiquement (notamment à l'IFSI d'Amboise...).

Parmi les jeunes les plus précaires auditionnés, il est décelé des situations encore plus préoccupantes. *Sont ainsi évoqués, par les jeunes de la Mission Locale de Montargis, des logements insalubres, des conditions d'hébergement très précaires. A Blois, auprès des jeunes auditionnés de l'AFIJ, certains ont dû retourner vivre auprès de leur famille (cette situation est ressentie comme une perte d'autonomie) ; d'autres ont évoqué un accès au logement difficile y compris auprès du logement social.*

Pouvoir se déplacer pour être autonome

Concernant le transport, la question du coût (notamment du train) est revenue à de multiples reprises au cours des rencontres faites avec les jeunes, tant concernant les transports collectifs que le transport individuel. *Les problèmes de desserte, d'inadaptation des horaires des transports en commun et les problèmes d'aménagement sont récurrents dans leurs discours. Ils ont également souligné des inégalités tarifaires sur le territoire pour un même service de transport d'où une absence de cohésion régionale.*

²⁰ Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés

Les dessertes à améliorer sont évoquées quasiment partout : Amboise, Issoudun, Romorantin, Bourges (très critiqué), Chartres (desserte faible entre Chartres et le lycée agricole).

Seules quelques villes tirent leur épingle du jeu en matière de transports en commun : Châteauroux, Tours et Orléans. *En effet, les jeunes du CFA ont souligné, avec satisfaction, le fait que le bus soit gratuit à Châteauroux. Les jeunes rencontrés à Orléans ont mis en avant une desserte pratique et une circulation à pied facile. Au travers des témoignages, Tours apparaît comme une ville bien desservie.*

Cette faiblesse de la desserte renforce l'utilisation de la voiture. La nécessité de recourir à un véhicule pour pouvoir aller sur les lieux de stages ou à son emploi a aussi été mise en avant, *notamment par les étudiants de l'IFSI d'Amboise qui doivent parfois faire 20 000 kms par an avec leur voiture personnelle, ce qui a des conséquences financières non négligeables.*

Pour les apprentis, « c'est la première acquisition ». Les jeunes de l'ESCEM de Tours recourent plus facilement au covoiturage. La voiture est jugée indispensable pour les jeunes de l'AFIJ, bien que cette charge soit considérée comme très importante.

Une question majeure a été évoquée : celle de l'intermodalité. Il est apparu au cours de ces entretiens réalisés auprès des jeunes qu'un certain manque persiste en matière d'information sur les aides et les transports disponibles en région Centre.

Les difficultés de la vie quotidienne

Là encore des contrastes très importants ont été relevés, selon les activités des jeunes rencontrés. Aucune comparaison ne peut être faite, en effet, entre les jeunes de la Mission Locale de Montargis, ceux de l'ESCEM ou des apprentis de Châteauroux. La situation la plus problématique est relevée auprès des jeunes de la Mission Locale : une certaine souffrance transparaît à l'évocation de la vie quotidienne.

Les jeunes rencontrés au Foyer de jeunes travailleurs de Romorantin se sont dits « victimes de la société de consommation » et ils « aimeraient savoir se contenter de moins ». *Cette parole vient en résonance avec les étudiants de l'ESCEM de Tours qui se disent consommateurs et non acteurs mais sans jugement de ce comportement.*

Concernant l'autonomie, plusieurs points ont été mis en avant. Ainsi, l'autonomie financière est source de fierté pour les apprentis par exemple, et une véritable question de dignité pour les jeunes en recherche d'emploi, ou en situation de précarité. La perte d'autonomie à la sortie d'école et lors de la recherche d'emploi est une période à laquelle les jeunes sont peu préparés.

Certains regrettent qu'il n'y ait pas de rencontres entre campus. *A l'ESCEM de Tours et à l'ENSI de Bourges, on parle de tribu.* Il n'y a pas de mélange entre les formations : une certaine forme de communautarisme apparaît. Il est à souligner un certain isolement social : isolement des jeunes dans l'épreuve, avec des phénomènes de pauvreté, de précarité sur l'ensemble des postes observés. A ce titre, on peut souligner le rôle important des Missions Locales.

2.6. Attractivité et perception de la région Centre

La région Centre est vue comme un territoire manquant de dynamisme, comme une « Région morte » (IUT de Tours). A Issoudun, l'ambition est de partir par manque de dynamisme de la région. Châteauroux apparaît comme une ville « trop calme ». Les jeunes ont parfois une « mauvaise image du Berry ». Certains ont souligné une dégradation de la qualité de vie à Montargis. A Amboise, on décrit des disparités dans la région : l'Eure-et-Loir est présenté comme un exemple négatif.

Seule la ville de Tours est décrite comme attractive, par le groupe rencontré à Tours mais aussi auprès d'autres groupes d'audités de la région. « Tours est une ville de jeunes ». Un bémol est apporté toutefois concernant le manque de relations entre les différents campus (« chacun chez soi »).

La ville d'Orléans est signalée car il y a une bonne qualité de vie. Les élèves de l'ENSI de Bourges reconnaissent la bonne situation de Bourges, et une région autour jugée agréable. A Chartres, malgré une très mauvaise desserte, on dit « il y a tout ce qu'il faut » et une nouvelle dynamique. A l'AFIJ, on entend « aime beaucoup Blois ».

Globalement les villes ne font pas de communication particulière pour accueillir le jeune. A relever, cependant, le pot de bienvenue pour l'ESCEM organisé par la ville de Tours. En revanche, à Bourges les jeunes ont dit que la ville ne « fait rien pour eux » et ils regrettent qu'il n'y ait pas de consultation de la ville sur le projet de campus.

Concernant les équipements, ceux-ci ne sont pas à la hauteur des attentes : Issoudun par exemple possède des équipements mais pas de rencontres avec les jeunes.

La volonté de découvrir du pays est assez répandue, les jeunes ne manifestent pas le désir de rester sur place.

Ces ressentis apparaissent comme étant parfois contradictoires et ne sont pas souvent étayés.

3. PAROLES, ATTENTES ET RESSENTIS DES PERSONNES ENCADRANT DES JEUNES EN RÉGION CENTRE

Après avoir rencontré des jeunes, le Conseil Economique et Social Régional a sollicité des personnes encadrant ou travaillant avec des jeunes afin d'avoir leur expertise. De ces auditions sont ressortis un certain nombre de questionnements :

- la nécessité d'une politique globale de la jeunesse faisant écho au Livre Vert de la Jeunesse,
- tout en n'ignorant pas certains cas spécifiques comme les jeunes suivis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et notamment les jeunes majeurs, les jeunes en milieu rural, les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion au sens large.

Enfin, ce ressenti a amené le CESR à s'interroger sur la notion d'autonomie car elle pose aussi la question de la solidarité intergénérationnelle mais aussi sociétale vis-à-vis des jeunes.

3.1. La nécessité d'une politique globale de la jeunesse... prenant en compte les spécificités

Au cours des rencontres faites par les membres du CESR, il est ressorti à plusieurs reprises la nécessité d'appréhender la jeunesse dans sa globalité et non de manière sectionnée. Cela a même été qualifié « *d'urgence sociale* ».

Dans cette perspective, le Livre Vert a reçu globalement un accueil positif par les personnes encadrant ou travaillant avec des jeunes.

Tous s'accordent à dire que les propositions du Livre Vert, même si elles sont imparfaites, ont le mérite d'exister et d'offrir des possibilités mais se posera la question des moyens associés (adaptés et suffisants).

Afin de mieux prendre en compte les difficultés connues par les jeunes, il semble nécessaire d'inscrire les politiques jeunesse dans le temps et la stabilité pour pouvoir répondre aux problèmes de fond et résorber les principales difficultés rencontrées par les jeunes.

Plusieurs critiques sont en outre adressées à ce Livre Vert :

- Le principe des appels à projets pour renouveler les politiques jeunesse : des questionnements et des critiques sur la volonté de la personne publique : veut-on transformer la politique jeunesse en jeu de chaise musicale où le mieux offrant obtiendra un siège ?
- Les propositions incluses dans le Livre Vert sont essentiellement axées sur une politique générale visant avant tout les jeunes demandeurs d'emploi. Cet angle d'approche apparaît comme assez exclusif.

- Il n'est pas fait mention des jeunes vivant en milieu rural dans le Livre Vert.

Ils notent une concentration des propositions sur les aspects emploi et formation au détriment d'une prise en compte de la culture au sens large. L'absence de mesures dans ce champ est selon eux « *préjudiciable à une insertion réussie* ». En effet, l'accès aux loisirs, à la culture sont des facteurs d'autonomie importants pour les jeunes, appelés à se construire avant tout en tant que personnes, et non exclusivement/simplement comme futurs travailleurs. « *Ces domaines (culture et loisirs) sont pourtant de vrais filtres de « captage » des jeunes sans lesquels il est difficile de les intéresser ou même de les « approcher »... D'autant qu'utiliser la culture ou les loisirs comme outil de médiation pour des politiques de prévention, d'intervention ou d'accompagnement reste une démarche qui porte ses fruits.* »

Si des propositions pour la mobilité européenne des jeunes sont avancées dans le Livre Vert, la mobilité des jeunes, envisagée au sens large, n'est pas du tout prise en compte (notamment des jeunes en milieu rural...). Elle semble pourtant préalablement nécessaire à une mobilité plus ambitieuse. Des propositions ont été émises, qu'il serait intéressant de développer, comme par exemple les transports en commun gratuits pour les loisirs et les activités périscolaires ou les bourses à l'équipement vélo ou cyclo...

Les aspects relatifs à l'accompagnement des actions relatives à l'orientation, aux projets de jeunes sont insuffisamment développés.

Une absence de prise en compte des spécificités de la jeunesse : les jeunes sont considérés comme une entité homogène, alors que l'on sait que les inégalités entre jeunes sont au moins aussi importantes que chez les adultes, même s'il existe des spécificités liées à cette tranche d'âge qui les rapprochent. Plusieurs associations mettent l'accent sur le fait que, selon les groupes de jeunes, les appartenances socio-économiques, socioculturelles, territoriales, les moyens d'accès à l'autonomie proposés doivent être adaptés. Si l'accompagnement éducatif, le rôle et la place des adultes doivent être importants pour certains, ils sont très différents pour d'autres. Par ailleurs, les inégalités concernant les genres ne sont pas abordées, alors que c'est un élément de dégradation des rapports sociaux, au sein d'une partie de la jeunesse. Les jeunes de 16 à 25 ans sont les seuls jeunes visés (constat à nuancer : ainsi, si la proposition de loi sur le service civique volontaire ne mentionne pas de limite d'âge, l'aide financière associée n'est accordée qu'aux moins de 25 ans) alors même que l'allongement de la durée des études nécessiterait de prendre en compte les 25/30 ans. Par ailleurs, les jeunes de moins de 16 ans ne paraissent pas concernés par une politique jeunesse. Cette vision restrictive de la jeunesse est déplorée. Ils plaident pour « *une politique jeunesse « universelle », sans circonscrire artificiellement l'action publique à la seule tranche des 16/25 ans* ».

Les questions de responsabilité des adultes vis-à-vis de l'éducation des enfants et des jeunes ne sont pas du tout abordées, au bénéfice des questions de formation/emploi (vision déterministe vs vision constructiviste).

En conclusion, les propositions du Livre Vert ne sont pas suffisamment articulées avec les orientations des autres politiques publiques.

Sur de nombreux sujets, le Livre Vert préconise l'identification d'un pilote sur les territoires mais sans préciser qui doit assumer ce rôle et sans aller jusqu'au bout en terme de répartition des compétences entre collectivités locales, Etat, associations...

Un certain nombre de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire voient leurs moyens se réduire. Les réseaux régionaux intervenant en matière de jeunesse et d'éducation populaire, importants en région de par les secteurs d'activité couverts, les publics accueillis, les services assurés aux personnes (notamment, mais pas seulement, dans des territoires ruraux), sont, malgré les intentions affichées, mis à mal dans la période actuelle et beaucoup connaissent des difficultés conjoncturelles liées à la baisse de leurs moyens financiers.

Ces associations, implantées de longue date en région Centre, ont, depuis de nombreuses années, pris en charge toute une partie de la population que l'on nomme « jeunes » parfois éloignée de l'emploi.

Si ces associations sont valorisées dans le Livre Vert des politiques jeunesse, elles s'interrogent sur les moyens associés à une telle politique et sur la cohérence de celle-ci alors même que les désengagements financiers divers en obligent d'aucunes à l'abandon de certaines activités (dont l'utilité sociale des actions quotidiennes est pourtant prouvée depuis de nombreuses années) ou à l'émigration des centres-villes (pour des raisons budgétaires)...

Des constats qui risquent d'aboutir à voir s'amenuiser leurs actions sur le territoire régional.

Les mesures proposées, si elles ne demeurent pas des déclarations de principe et sont suivies d'effets, pourraient, pour certaines d'entre elles, permettre aux associations de pérenniser une action qu'elles mettent en œuvre de longue date. Encore faudrait-il qu'elles soient associées à la mise en œuvre de ces mesures...

3.2. La question des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance et la problématique des jeunes majeurs

L'Aide Sociale à l'Enfance est une des compétences propres aux Conseils Généraux.

En région Centre comme dans le reste de la France, nombre de jeunes sortent du collège sans qualification, étant passés de classes en classes au bénéfice de l'âge. Ces jeunes n'ont jamais été valorisés et n'ont pas non plus tous les atouts de leur côté, notamment en matière de savoir-vivre en société. Les évolutions sociologiques (familles monoparentales ou recomposées) et les contraintes du monde du travail (horaires décalés, etc.) sont des facteurs aggravants.

Les personnes rencontrées ont souligné une montée de la violence de ces jeunes (notamment entre eux). Le cadre, le règlement ne sont pas du tout intégrés. C'est signe d'un malaise. A cela s'ajoute un phénomène de « zapping » : les jeunes abandonnent un projet à la première frustration, au premier échec.

A cela s'ajoute un grand nomadisme des familles. Ainsi, plus de 50 % des jeunes suivis par l'ASE ne sont pas nés dans le département, à l'exemple du Loiret. Beaucoup sont dans des familles qui n'ont pas de soutien (tels des grands-parents, des oncles et tantes).

55 % des enfants suivis sont des garçons.

Environ 30 % des mineurs confiés le sont suite à une problématique d'atteinte sexuelle, soit près de 300 enfants dans le Loiret à titre d'exemple.

La majorité des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance arrivent vers l'âge de 14-15 ans. Ils sont donc suivis en moyenne 3 ou 4 ans. A 18 ans, on leur demande s'ils souhaitent toujours être suivis par le Conseil général et ce jusqu'à 21 ans. Au-delà de 21 ans, les Départements font appel, en général, à des associations d'aide aux anciens bénéficiaires de l'ASE. Ces associations offrent un accompagnement pour leur projet professionnel ou de formation. 120 à 130 jeunes majeurs sont suivis par le Département du Loiret.

3.3. L'insertion des jeunes

N. B : Les informations ci-après sont issues du Bilan d'activité 2008 des Missions Locales et PAIO²¹ de la région Centre disponible sur le site www.etoile.regioncentre.fr.

Assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle, tel est le rôle des Missions Locales en France. La Mission Locale est, en effet, un espace d'intervention au service des jeunes. Ces structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé des jeunes.

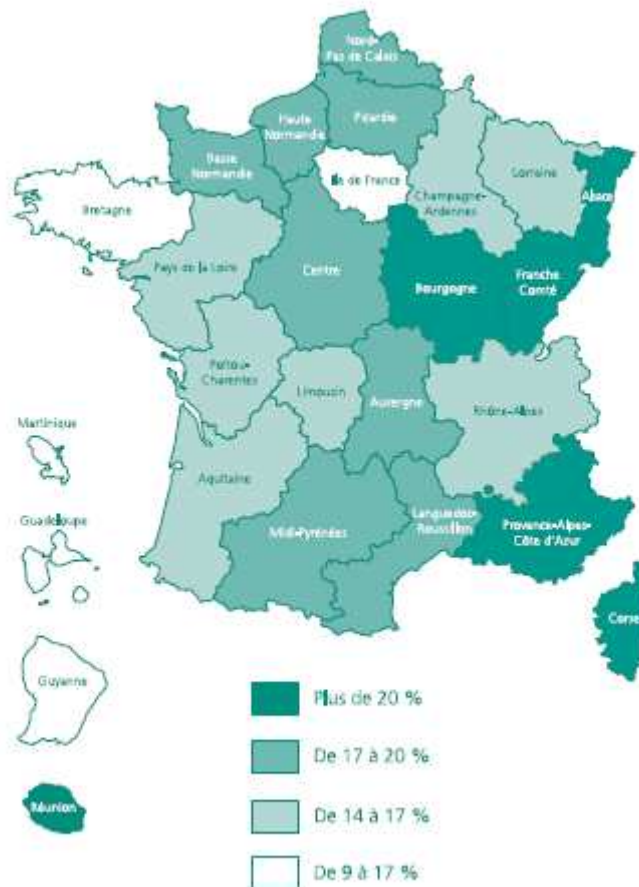
En région Centre, on compte 14 Missions Locales et 12 PAIO au 31 décembre 2008. 40 676 jeunes ont été en contact avec le réseau des Missions Locales entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008. 35 183 jeunes ont été accompagnés par le réseau des Missions Locales au cours de l'année, c'est-à-dire qu'ils ont bénéficié d'au moins un entretien individuel, ont participé à au moins un atelier collectif ou à une information collective.

La répartition des jeunes entre chaque département reste sensiblement identique à 2007 : le Loiret accompagne 1 jeune sur 4 du réseau (soit plus de 8 600 jeunes), le poids de l'Indre-et-Loire augmente de 1 % par rapport à 2007 grâce à un accroissement de 6 % des jeunes accompagnés (soit plus de 2 330 jeunes). Malgré une baisse de 2 % du nombre de jeunes accompagnés, le poids régional de l'Eure-et-Loir reste de 18 % (soit plus de 6 443 jeunes). Sans que cela modifie la part des jeunes accompagnés dans chaque département, on peut noter que le nombre de jeunes accompagnés par les structures du Cher et du Loir-et-Cher a augmenté respectivement de 4 % (soit près de 5 440 jeunes) et 3 % (soit plus de 4 290 jeunes).

16 178 jeunes ont été accueillis pour la première fois au cours de l'année 2008, soit une légère augmentation par rapport à 2007 (+ 1 %). Cette augmentation est surtout visible dans le Cher (+ 4 %) et l'Indre-et-Loire (+ 4 %), qui compensent ainsi la baisse ressentie sur 2007 de 3 à 4 % de leurs premiers accueils. En revanche, l'Indre a reçu 2 % de nouveaux jeunes en moins par rapport à 2007.

²¹ PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

Carte 1 • Part de mineurs en premier accueil en 2008



Champ : jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales et PAIO en 2008.

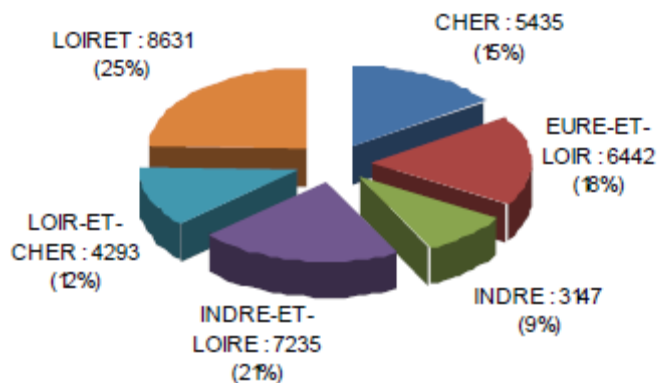
Source : *L'activité des Missions Locales et PAIO en 2008, DARES, Analyses, avril 2010, n° 023.*

Les jeunes en contact avec le réseau au cours de l'année 2008 ont bénéficié de plus de 257 000 actualités (ateliers, information collective, contact téléphonique, etc.) dont près de 135 000 entretiens individuels, soit près de 4 entretiens par jeune accompagné.

Les Missions Locales et PAIO ont proposé plus de 327 400 actes de service (+ 4 % par rapport à 2007). Comme en 2007, chaque jeune a bénéficié en moyenne de 8 propositions :

- 3 jeunes sur 4 ont reçu au moins une proposition de service ou d'action liée à l'emploi (conseil sur la recherche d'emploi, mise en relation sur une offre, intermédiation avec un employeur...), soit 30 805 jeunes ;
- 1 jeune sur 2 a reçu au moins une proposition liée à la formation, soit 20 614 jeunes ;
- plus d'1 jeune sur 3 a bénéficié d'une proposition liée à son projet professionnel, soit 14 698 jeunes.

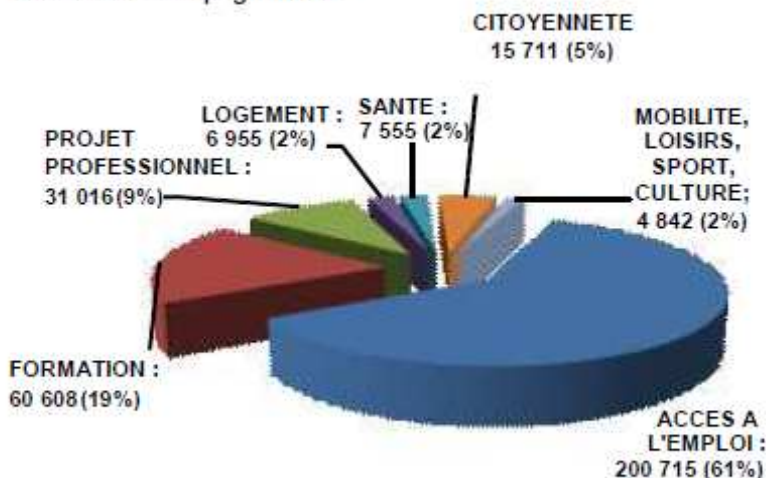
Répartition par département des jeunes accompagnés par le réseau MLPAIO



Evolution des jeunes en 1er accueil sur la région Centre

	2 005	2 006	2 007	2 008
REGION	14 814	16 141	15 948	16 178

Répartition des thématiques des propositions faites aux jeunes au cours de l'accompagnement



Les nouveaux jeunes accueillis :

- Sur la base des 16 178 jeunes en premier accueil en 2008 :

1 jeune sur 5 accueilli pour la première fois dans l'année était mineur, et plus de 6 jeunes sur 10 ont moins de 20 ans. Cette répartition par âge reste relativement stable même si on peut noter une légère augmentation de la proportion de jeunes âgés de 18 à 20 ans par rapport à 2007 (+ 2 %).

Les nouveaux jeunes accueillis restent majoritairement des femmes (53 %), mais on observe pour la première fois depuis 2005 une augmentation de la part des hommes (+ 2 %), notamment dans la catégorie des jeunes de 18 à 20 ans (+ 4 %).

Près d'1 jeune sur 2 a un niveau CAP-BEP non validé ou inférieur (48 % de jeunes de niveau V non validé ou inférieur) : leur part croît légèrement par rapport à 2007 (+ 1 %), notamment par l'augmentation du nombre de jeunes accueillis de niveau 1ère année de CAP-BEP (+ 2 %).

Plus d'1 jeune nouvellement accueilli sur 10 réside dans une Zone Urbaine Sensible (2 070 jeunes) dont une part égale d'hommes et de femmes : la part des hommes a donc augmenté en 2008 par rapport à 2007 (de 46 % à 50 %).

Par rapport à l'ensemble des jeunes accueillis pour la première fois, on peut noter une surreprésentation :

- des jeunes mineurs (22 %) et de plus de 24 ans (11 %) résidant en ZUS,
- de jeunes non diplômés, de niveau CAP-BEP non validé et inférieur : ils représentent 58 % des jeunes résidant en ZUS contre 48 % sur l'ensemble des premiers accueils.

Répartition des nouveaux accueils par âge et par sexe

	Jeunes		Dont femmes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
16 à 17 ans inclus	3 204	20%	1 497	47%
18 à 20 ans inclus	7 044	44%	3 807	54%
21 à 23 ans inclus	4 463	28%	2 503	56%
24 à 26 ans	1 467	9%	790	54%
Ensemble	16 178	100%	8 597	53%

Répartition des jeunes par âge, niveau de formation et sexe

	Jeunes	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 23 ans	24 et +	dont femmes
Supérieur au Bac (IV et +)	1 461		63	705	693	69%
Baccalauréat (IV)	9 926	52	2 511	4 876	2 487	66%
CAP-BEP (V validé)	9 769	146	3 951	3 831	1 841	59%
Niveau CAP-BEP (V non validé)	6 833	371	2 911	2 341	1 210	46%
1ère année CAP-BEP (V bis)	9 514	1 814	4 031	2 367	1 302	47%
Niveau inférieur à la 3ème (VI)	3 173	452	1 075	955	691	42%
Ensemble	40 676	7%	36%	37%	20%	55%

Plus d'1 jeune sur 5 vit dans un logement précaire (CHRS²², chez des amis, sans domicile fixe...). Cette part est plus forte chez les hommes dont le taux de résidence précaire est de 26 %, soit plus d'1 jeune sur 4.

Près de 1 000 jeunes accueillis pour la première fois en 2008 ne maîtrisent pas les savoirs de base, soit 6 % des jeunes.

La majorité des jeunes ne possèdent pas le permis B : cette part est en constante augmentation, de 60 % en 2005 à 65 % en 2008.

²² CHRS = Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

▪ Sur la base des 40 676 jeunes en contact avec le réseau en 2008 :

Près de 3 jeunes sur 10 en contact avec le réseau ont arrêté leur scolarité avant la 2^{ème} année de CAP/BEP ou en 3^{ème} (31 %, soit 12 687 jeunes).

La proportion des femmes reste inversement proportionnelle au niveau de diplôme : les femmes représentent plus de 6 jeunes sur 10 de niveau IV et + alors que plus d'1 jeune sur 2 (54 %) de niveau V bis et VI est un homme.

Plus de 4 jeunes sur 10 ont moins de 20 ans, soit 17 377 jeunes dont plus de 2 835 sont mineurs. 16 % habitent dans un quartier d'une Zone Urbaine Sensible, soit 6 477 jeunes. On peut noter qu'ils représentent une part importante des jeunes sans qualification : près d'1 jeune sur 4 de niveau VI réside en ZUS (23 %).

Le CESR a plus particulièrement interrogé la Mission Locale de Montargis, et son Directeur, Monsieur ABRAHAM. Il est ainsi apparu au cours de cette audition que les dispositifs structurels ne conviennent pas à un certain nombre de jeunes, d'où la nécessité d'individualiser les parcours. Des dispositifs comme les écoles de la deuxième chance peuvent fonctionner avec certains jeunes mais pas avec tous. De plus, se pose la question du nombre de places dans ces structures. Pour bien travailler avec les jeunes, il faut leur adhésion. Beaucoup d'aides s'adressent aux jeunes les plus proches de l'emploi. C'est pourquoi il faut être attentif à ceux qui sont le plus en difficulté. D'autre part, la Mission Locale organise des actions collectives afin que les jeunes se rencontrent.

Chaque conseiller suit environ 200 personnes dont 40 en CIVIS²³. La Mission Locale a un contrat d'objectifs avec l'Etat, en particulier pour le CIVIS. Dans ce contrat d'objectifs, il faut que 50 % des sorties se fassent vers des emplois pérennes.

A noter que sont distingués deux types de sorties :

- les sorties de moins de 6 mois et
- les sorties de plus de 6 mois.

Sur les 3 500 jeunes reçus à la Mission Locale de Montargis, 1 200 ont été en mouvement dans l'emploi.

Les Missions Locales ont pour objectif de trouver des emplois pérennes mais elles ne peuvent modifier la configuration même de l'emploi. Aujourd'hui, la grande question avec les entreprises, c'est le tutorat. Concernant un jeune dans le CIVIS, on continue à le suivre un mois après son entrée dans l'emploi.

²³ Le CIVIS s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt-sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les Missions Locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Les jeunes peuvent être accompagnés par les Missions Locales jusqu'à la veille de leurs 26 ans. Ensuite, ils dépendent uniquement de Pôle Emploi.

A la Mission Locale de Montargis on voit certes des jeunes partir de la région Centre pour trouver un emploi, surtout des jeunes ayant un niveau supérieur au Baccalauréat, mais on observe aussi l'arrivée de jeunes actifs venant de Bourgogne mais peu diplômés.

Enfin, la région Centre ne semble pas être performante concernant les contrats de professionnalisation.

Tableau 7 • Accès à l'emploi et à la formation dans les six mois des jeunes reçus en premier accueil en mission locale en 2008

	Nombre de jeunes en premier accueil	Part d'accès à toute forme d'emploi dans les six mois (en %)	Part d'accès à un emploi classique dans les six mois (en %)	Part d'accès à un emploi aidé dans les six mois (en %)	Part d'accès à une formation dans les six mois (en %)
Alsace	9 700	23	19	5	15
Aquitaine	23 200	31	27	5	20
Auvergne	9 300	30	22	8	18
Basse-Normandie	9 200	30	26	5	21
Bourgogne	11 800	26	20	6	14
Bretagne	20 100	30	26	4	20
Centre	16 200	30	25	6	15
Champagne-Ardenne	10 400	29	25	6	21
Corse	1 900	24	18	5	18
Franche-Comté	7 500	24	17	8	19
Guadeloupe	4 500	12	5	7	8
Guyane	1 500	8	5	3	17
Haute-Normandie	14 100	28	24	6	13
Île-de-France	79 500	24	21	4	16
Languedoc-Roussillon	24 800	24	19	6	15
Limousin	4 700	41	33	10	15
Lorraine	14 100	25	20	6	25
Martinique	3 600	11	8	3	8
Midi-Pyrénées	16 700	28	21	8	17
Nord-Pas-de-Calais	35 600	19	15	4	17
Pays de la Loire	22 900	29	24	5	18
Picardie	16 700	24	19	6	19
Poitou-Charentes	12 500	31	25	6	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41 600	22	18	5	21
Réunion	9 600	13	8	5	18
Rhône-Alpes	45 700	28	24	5	13
France entière	467 400	25	21	5	17

Lecture : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans les six mois suivant son premier accueil.
 Champ : Ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2008.

3.4. L'accès à l'indépendance des jeunes par l'autonomie financière en période de crise économique

« La jeunesse ne serait plus seulement un état, mais aussi un devenir et l'âge adulte une perspective plutôt qu'un achèvement ? » (Alternative économique n° 85).

Les jeunes auditionnés par le CESR ont été interrogés sur les difficultés qu'ils rencontrent ou non, ou qu'ils pensaient rencontrer dans leur insertion sur le marché du travail. Les auditions ont eu lieu pendant la crise financière de 2008-2009 et, déjà, beaucoup de jeunes craignaient qu'elle n'ait des conséquences sur l'offre d'emplois. A partir de ces auditions, le CESR a pu sérier trois types de situations :

1. Les jeunes qui se pensent moins potentiellement touchés par les crises économiques : par exemple, ceux qui vont ou qui allaient sortir des grandes écoles ou des formations sanitaires et sociales.
2. Les cohortes de jeunes diplômés sur des métiers offrant peu d'offres d'emplois. Les auditions de jeunes à l'AFIJ sont édifiantes. Ils ont clairement signifié que les adultes avaient peut-être une responsabilité concernant le ou les dispositifs d'orientation.
3. Le CESR a également identifié ceux qui sont en recherche d'emploi sans ou avec une insuffisance de formation. Une catégorie qui a du mal à entrer sur le marché du travail même en dehors des périodes de crise économique. Ces jeunes ont été rencontrés en Missions Locales.

Beaucoup de jeunes, aspirent à trouver un emploi pour accéder à l'autonomie financière permettant de s'émanciper de leur famille et ce quelle que soit la situation des jeunes.

Derrière cette aspiration se pose la question des conditions de vie pendant cette période entre la fin des études ou d'une formation et l'entrée dans un emploi en CDI.

Il faut rappeler que le Contrat à Durée Indéterminée a été créé en 1979, époque où le premier emploi était rarement un emploi temporaire et la période de recherche d'emploi relativement courte.

Depuis, la situation a beaucoup changé pour les jeunes. Il semble, d'après des études du CÉREQ²⁴ de 2005, que seulement 25 % à 30 % des jeunes ont un CDI lors de leur premier emploi. Toutes les observations montrent que les périodes de crise économique diminuent l'offre d'emploi. Les jeunes en recherche d'emploi sont donc concernés pour des périodes plus ou moins longues et pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 ans. En cette période actuelle de crise économique, le CESR a pensé utile de regarder la situation de la jeunesse et de ses conditions de vie en attendant la reprise. Les conditions de vie sont ici entendues au sens d'un minimum de ressources nécessaires pour se loger, se nourrir, se déplacer, etc., dans la période entre la fin des études et l'entrée dans l'emploi.

²⁴ Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

En France, il y a au moins deux types de solidarités qui les concernent :

1. les solidarités collectives,
2. les solidarités entre générations.

Les solidarités collectives

Il nous a semblé instructif de revenir à l'article 1^{er} de la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au RMI²⁵. Cette dernière disait : « *Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

Mais, l'article 2 de la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au RMI précisait pour l'âge : « *Toute personne résidant en France dont les ressources... qui est âgée de plus de vingt-cinq ans ou assume la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître... a un revenu minimum d'insertion* ».

On peut retenir de ces deux articles que toute personne résidant en France et en âge de travailler, si elle était dans l'incapacité de travailler, avait droit, si elle était âgée de plus de 26 ans, au RMI.

En 1988, le législateur a eu un but affiché : celui d'inciter les jeunes à se diriger vers les dispositifs de formations et le marché de l'emploi. Il a souhaité ne pas inciter les jeunes à l'inactivité. On peut aussi en retenir que le législateur a considéré que jusqu'à 26 ans la solidarité entre les générations prévalait, sauf situations ciblées, sur la solidarité collective.

Nous ne ferons ici que citer trois situations où la solidarité collective intervient pour des populations ciblées ayant moins de 26 ans :

- Les jeunes adultes de moins de 26 ans, ayant la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître, ont des droits spécifiques en tant que famille à savoir l'API²⁶ ou le RMI et maintenant le RSA.
- Les jeunes adultes de moins de 26 ans en situation de handicap et reconnus inaptes au travail à plus de 80 % ouvrent droit à un autre minima social qui est l'AAH²⁷.
- Le RSA a dans un premier temps repris intégralement la position législative de 1988 pour le RMI. Cependant une évolution a eu lieu le 30 septembre 2009 par une annonce du Président de la République concernant l'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans ayant été réellement insérés dans le marché du travail pendant deux ans sur les trois dernières années. Cette mesure serait mise en œuvre à partir de septembre 2010.

²⁵ Revenu Minimum d'Insertion

²⁶ Allocation de Parent Isolé

²⁷ Allocation aux Adultes Handicapés

Les solidarités entre générations

Nous avons observé 3 moments de la vie où la solidarité entre générations est la première réponse :

- le temps de la grande vieillesse ;
- le temps de l'enfance et des études ;
- le temps entre la fin des études et l'entrée dans l'emploi salarié.

Le temps de la grande vieillesse

Il existe de nombreuses sources écrites à travers des articles de presse ou d'études sur la solidarité intergénérationnelle concernant la grande vieillesse et la dépendance. Lorsque la grande vieillesse et la dépendance s'installent et nécessitent de l'aide au domicile ou un accueil en EHPAD²⁸, se pose la question des ressources des personnes pour le reste à charge d'hébergement et les aides de la vie quotidienne (entre 1 350 et 2 250 euros par mois en 2008, en établissement). Lorsque les ressources des personnes ne peuvent suffire, les personnes peuvent recourir à l'aide sociale des départements. Cette demande ouvre un droit à récupération sur la succession et en attendant auprès des descendants en application de l'article 205 du code civil : « *Les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin.* » Au moment de la grande vieillesse, la solidarité familiale est première sur la solidarité collective. Le projet d'un cinquième risque pour faire face à tout et partie de ce reste à charge est en débat depuis plusieurs années. Ceci étant dit, la solidarité intergénérationnelle au moment de la grande vieillesse est connue et pratiquée.

Le temps de l'enfance et des études

Jusqu'à 18 ans, c'est le temps où la solidarité familiale est la plus connue. Elle est accompagnée de la solidarité collective par l'aide aux familles, au logement et par des bourses pendant les études des enfants. La solidarité familiale est reconnue et encouragée par la loi mais c'est l'article 371-2 du Code civil qui est ainsi rédigé depuis la loi du 4 mars 2002 : « *Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur.* ». Ce dernier article complète l'article 203 créé par la Loi 1803-03-17 promulguée le 27 mars 1803 : « *Les époux contractent ensemble, par le fait seul du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants.* ». Il est intéressant de noter que la solidarité entre générations est inscrite dans la loi comme base depuis plus de deux siècles et confirmée depuis comme en mars 2002 avec un complément : « *Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur.* ».

Le temps entre la fin des études et l'entrée dans l'emploi salarié

Ce temps est tributaire des crises de l'emploi. Il y a quatre ans, dans un épais document (« Les métiers en 2015 ») du Centre d'analyse stratégique (CAS), l'ex-Commissariat général au Plan montrait que les départs massifs en retraite ne suffiraient pas à réduire mécaniquement le chômage à long terme et disait : « *Un scénario noir n'est pas à exclure* », à savoir la coexistence d'un chômage de masse, notamment parmi les hommes peu diplômés et des difficultés de recrutement pour certains bassins d'emplois ou métiers.

²⁸ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Le scénario noir tant redouté d'un chômage de masse des hommes en début de vie active est-il en train de se produire avec la crise ? Le chômage masculin des 15-24 ans atteint un record depuis 1975 en métropole. Fin 2009, un quart des jeunes ayant terminé ou quitté les études était au chômage (25,3 % contre environ 20 % lors de la récession de 1993-94 et 5 à 6 % après le premier choc pétrolier), selon un chiffre provisoire de l'INSEE.

Les jeunes femmes, qui « commencent à tirer profit de leur réussite scolaire » selon l'INSEE, ont aussi du mal à trouver du travail (22,3 % de chômage fin 2009 en métropole) mais moins que leurs camarades masculins et moins que dans le passé.

Ce temps, entre la fin des études et l'entrée dans l'emploi salarié, s'est développé depuis trente ans. Il est en train de concerner un plus grand nombre de jeunes et sur des périodes de plus en plus longues. Cette situation était présente dans les témoignages des jeunes que le CESR a auditionnés. Plusieurs nous ont dit ce que nous résumons ainsi : « *les familles et les adultes savent nous accompagner jusqu'à la fin des études ou des formations. Mais devant la difficulté à trouver un emploi, on sent qu'ils sont désespérés et un peu sans solution...* ».

Beaucoup de jeunes auditionnés ont fait des études et on atteint l'objectif fixé (examen ou diplôme) par les dispositifs d'orientation et cela en accord avec leur famille. Ils peuvent, à ce moment-là, avoir de 18 à 26 ans. Plus ils sont proches des 25 ans et plus ils nous ont dit avoir goûté à une forme d'autonomie, autonomie relative qui consiste souvent à être en logement étudiant ou en colocation mais ils ont goûté à un petit chez-soi en dehors du regard de la famille. A la fin des études, beaucoup se retrouvent sans ressources financières, voire avec des dettes s'ils ont fait un emprunt pour leurs études. Certains même avec des petits boulots à temps partiel nous ont dit avoir dû revenir vivre chez leurs parents. Ils disent être reconnaissants de la solidarité que leur offre leur famille. Ils prennent conscience que pour la société ils sont un peu des sans droits et disent vivre cela comme une forme de déclassement.

On peut rappeler ce que dit la Loi du 4 mars 2002 : « *Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur.* ». Cet article de loi est dans sa dernière phrase pleinement d'actualité. On peut aussi constater que la solidarité entre générations est mise à l'épreuve et qu'elle est effective dans cette période de crise. Les jeunes qui sont plus isolés ou ne peuvent être soutenus par leurs familles se tournent vers les Missions Locales qui en accompagnent environ 40 000, soit environ 13 % des 15-24 ans de la région Centre.

Alternatives économiques, dans son hors-série n° 85, soulignait que : « *Sous l'effet du vieillissement de la population et des transformations de l'économie, les solidarités entre générations sont mises à rude épreuve. Les conditions d'entrée dans la vie active se durcissent pour les plus jeunes et la stabilité financière n'est pas toujours assurée pour les plus âgés.* »

4. DES REPONSES POSSIBLES ET LES PRECONISATIONS DU CESR

Face aux questionnements soulevés par les auditions des jeunes et des personnes les encadrant ou travaillant avec eux, le CESR a essayé de faire le point des politiques menées par les différents Départements et Régions, en France. Le CESR avait pour objectif de repérer les mesures innovantes ou intéressantes pour les jeunes de 16 à 29 ans et particulièrement pendant la période charnière entre la fin des études initiales ou professionnelles et l'entrée dans un vrai emploi, et si des mesures particulières existaient, depuis le début de la crise économique de fin 2008.

Pour ce faire, les membres du CESR ont consulté les sites Internet des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux de Métropole.

Ainsi, il est apparu que les sites Internet ont des plans très différents. Pour un primo-visiteur, il n'est pas évident de trouver les renseignements espérés. On peut donc penser que pour les jeunes ou leurs familles qui recherchent de l'information, cela peut nécessiter de la persévérance sans forcément pouvoir trouver l'information utile même si elle existe. Il est probable que la population concernée trouve ces renseignements dans les lieux d'accompagnement comme les Missions Locales.

Tous ces constats s'accompagnent de quelques préconisations émises par les membres du CESR et qui semblent pouvoir répondre aux attentes ou aux besoins des jeunes de 15 à 29 ans. Ces préconisations relèvent de trois niveaux différents :

- de la Région au sens du Conseil régional ;
- du niveau régional entendu comme le territoire régional, et donc incluant les autres collectivités et l'Etat en région Centre ;
- enfin, du niveau national donc relevant de l'Etat.

4.1. Les mesures « jeunes » dans les Départements

Le CESR a constaté que les informations offertes concernaient essentiellement des mesures relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ou aux jeunes majeurs qui sont une compétence obligatoire des Conseil Généraux.

Nombre d'actions concernant les collégiens :

- ramassage scolaire ;
- beaucoup de mesures pour l'accès des jeunes mineurs au sport et à la culture.

Plusieurs départements interviennent pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes :

- en soutenant l'accès au logement Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) ;
- en apportant une aide au permis de conduire qui dans certains départements est cumulable avec celles d'autres collectivités ;

- en participant par une aide financière aux formations BAFA et BAFD²⁹.

Sauf exception, les mesures proposées en faveur des jeunes par les Départements sont sous conditions de ressources ; elles ont donc un caractère d'Aide Sociale.

A noter cependant que nombre de Départements ont mis en place des Conseils Généraux des jeunes (surtout de collégiens), à l'instar de l'Indre-et-Loire, la Haute-Saône, les Alpes de Haute-Provence, etc. Certains Conseils Généraux ont également développé des Prêts d'honneur (Var, Creuse).

4.2. Les mesures « jeunes » dans les Régions

La compétence des Conseils régionaux concernant les lycées et l'apprentissage est présente et repérable pour toutes les Régions y compris des mesures pour les étudiants. Mais les Conseils régionaux ont également développé des mesures d'aide aux jeunes dans d'autres domaines.

Les transports

Concernant les transports, le CESR a pu relever, notamment :

- la gratuité ou la remise de 50 % pour la liaison entre le domicile et le lieu d'étude ;
- en PACA : carte jeunes vendue 15 euros et permettant de bénéficier tous les jours de 50 % de réduction pour les 12-26 ans qui voyagent en TER ;
- permis de conduire : permis B partiellement ou totalement pris en charge à l'instar de ce qui est fait par la Région Poitou-Charentes³⁰ ;
- aide à la mobilité en cours de stage, d'apprentissage ou de formation et au surcoût des logements.

L'aide au permis de conduire est une mesure très répandue y compris dans les Départements. Subsiste cependant un manque de complémentarité et d'harmonisation entre les aides versées par les collectivités. Cette mesure souvent confiée via les Missions Locales est retenue comme importante par le CESR. Une question : ces aides sont-elles possibles en cas de préparation au permis par la conduite accompagnée ?

²⁹ BAFA = Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
BAFD = Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

³⁰ Conditions :

- être titulaire d'un CAP ou CAPA obtenu en Poitou-Charentes depuis 2007, ou être titulaire d'un Bac Pro obtenu en Poitou-Charentes depuis 2008 ;
- avoir entre 16 et 25 ans lors du dépôt du dossier ;
- et remplir les conditions de revenus.

En région Centre a été mise en place une **mesure « Aide au permis de conduire »** : L'aide au permis de conduire est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans accompagnés par une Mission Locale ou une PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation) de la région Centre et pour qui l'obtention du permis de conduire facilite l'accès à un emploi ou une formation. Cette aide, d'un montant maximum de 200 euros et cumulable avec d'autres aides au permis de conduire, est mise en œuvre par les conseillers des Missions Locales et des PAIO pour les jeunes qu'ils accompagnent.

Au niveau du transport ferroviaire, divers dispositifs sont accessibles aux jeunes de la région Centre, dispositifs à la fois nationaux (relevant notamment de la SNCF) et régionaux :

Pour les jeunes n'effectuant qu'un ou deux trajets par semaine :

- La Carte 12-25, le Tarif Découverte 12-25 : sur justification d'âge (de 12 à 25 ans), les jeunes peuvent bénéficier :
 - de la Carte 12-25 pour obtenir des prix réduits sur un nombre de trajets illimités pendant un an (avec 25 ou 50 % de réduction selon les périodes),
 - du Tarif découverte 12-25 pour une réduction de 25 % en période bleue.
- La Carte TER Bac+ : elle s'adresse aux jeunes de moins de 28 ans suivant des études d'enseignement supérieur en région Centre. La carte TER Bac+ permet de voyager à 50 % de réduction dans les trains 2^{ème} classe vers le lieu d'études dans les régions Centre, Limousin, Poitou-Charentes, Bourgogne, Pays de la Loire et Auvergne et dans les autocars réguliers en région Centre. La carte permet aussi aux étudiants de voyager à demi-tarif les week-ends et jours fériés, et tous les jours du 1^{er} juillet au 31 octobre sur l'ensemble de la région Centre.
- La Carte TER Apprenti : en créant la carte « TER Apprenti », le Conseil régional a étendu les avantages de « TER Bac+ » aux apprentis de moins de 26 ans. Cette carte est valable sur les parcours vers le lieu d'apprentissage (CFA ou entreprise) dans les mêmes conditions.

Pour les jeunes voyageant tous les jours ou presque :

- L'abonnement Starter Étudiant : à l'image de la carte Starter pour les salariés, le Conseil régional du Centre et la SNCF ont créé, en collaboration avec les autorités organisatrices et les transporteurs urbains d'Orléans, Blois et Tours, l'abonnement Starter pour les étudiants. Il s'agit d'un abonnement mensuel qui combine l'abonnement TER et l'abonnement urbain.
- L'abonnement élève, étudiant, apprenti : il s'adresse aux étudiants de moins de 26 ans, aux apprentis de moins de 23 ans ou aux élèves de moins de 21 ans. Cette formule leur permet de prendre le train tous les jours pour se rendre sur le lieu d'études autant de fois qu'ils le désirent. Il s'agit d'un abonnement hebdomadaire ou mensuel.

Pour les personnes en recherche d'emploi donc y compris les jeunes :

Il existe le chéquier régional vers l'emploi qui vise à aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche d'emploi. Ce chéquier offre 50 % de réduction pour un trajet simple effectué en 2^{ème} classe entre le domicile et le lieu de l'entretien, dans les trains et autocars TER Centre circulant en région Centre. Un chéquier est valable 12 mois et comporte 30 chèques. Pour en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, résider et avoir un rendez-vous pour un entretien d'embauche en région Centre.

Les transports et donc la mobilité pour les jeunes sont deux sujets très importants. Pendant les études et pour la recherche d'emploi, il y a souvent des propositions d'aides. Cependant, pour l'accès aux sports, à la culture et aux soins, les jeunes ont des besoins ou des nécessités de mobilité pour lesquels il semble qu'aucune réponse ne soit apportée.

Préconisations « transports »

Le CESR souhaiterait que soit mis en place un **tarif forfaitaire valable 24h/24 sur toutes les lignes pour les jeunes jusqu'à 26 ans**. Il s'agit de simplifier le titre de transport et d'aller vers la multi modalité. Bien évidemment, ce titre unique pourrait être accessible sous conditions de ressources. Il conviendrait **d'envisager un schéma régional « accessibilité et continuité »** entre tous les partenaires concernés.

Face aux problématiques individuelles notamment en milieu rural liées aux transports, le CESR ne voit pas d'autre solution que des aides ponctuelles. Toutefois, il est à souligner la question des ruptures de transport dans certaines zones, obligeant les jeunes et les personnes résidant dans ces zones à recourir à un véhicule personnel pour lequel il n'y a pas d'aide.

Le logement

Le CESR a noté plusieurs mesures particulièrement intéressantes dans les autres Régions françaises, comme l'existence d'un Schéma Régional du logement étudiant (dispositif unique sur le plan national, qui concerne à la fois les étudiants, les apprentis et les jeunes actifs), en Aquitaine. Ce schéma se subdivise en trois axes :

- **des aides à la pierre** : Afin de résorber un déficit en logements étudiants initialement évalué à plus de 3 500 places en Aquitaine et de requalifier la totalité des 4 500 places en cités universitaires, le Conseil régional a créé en 2005 deux aides à la pierre : l'une de 225 euros par m² construit pour les résidences neuves et l'autre de 3 500 euros par place rénovée pour les cités universitaires du CROUS ;
- **L'aide à la personne « Clé Aquitaine »** : Afin de lever les barrages financiers de l'accès au logement pour les étudiants les plus modestes, le Conseil régional a lancé en 2006 un dispositif de cautionnement solidaire visant à réduire les discriminations au logement faites aux étudiants les plus en difficulté. Depuis juin 2006, les étudiants ayant des problèmes pour présenter un garant à leur futur propriétaire et/ou avancer le dépôt de garantie demandé à la signature du bail pourront bénéficier d'une ou des deux garanties proposées. La "Garantie Loyer" propose au futur propriétaire ou agence

immobilière une garantie de paiement des loyers et des charges locatives, en cas d'impayés justifiés de la part de l'étudiant. Cette garantie couvre 12 mensualités d'impayés au maximum sur une période de 3 ans à compter de la date de signature du bail. Elle est plafonnée à 380 euros/mois pour un étudiant seul et 620 euros/mois pour un couple ou une colocation. Et, pour que les étudiants puissent obtenir un crédit bancaire plus facilement pour financer leur dépôt de garantie, la "Garantie Prêt" propose à leur banque une garantie de remboursement du prêt, en cas d'impayés justifiés de la part de l'étudiant. Elle couvre 70 % d'un prêt plafonné à 760 euros pour un étudiant seul et à 1 240 euros pour un couple ou une colocation. Ces garanties sont ouvertes à tous les étudiants ne pouvant pas bénéficier des aides existantes de type Loca-Pass, Garantie des Risques Locatifs ou Fonds de Solidarité pour le Logement.

- **L'aide à l'information et aux services à l'habitat** : Afin de répondre aux attentes des étudiants entamant leurs "parcours du combattant" de recherche de logement, le Conseil régional met en œuvre et soutient les initiatives facilitant l'accès à l'information.

Sur le territoire régional, le CESR a pu relever des disparités territoriales au niveau de l'offre. Ainsi, Tours et Orléans ont le parc privé le plus important. Dans ces deux villes, il n'est pas relevé de problème majeur d'hébergement sur les jeunes auditionnés.

Parmi les points positifs évoqués au cours des auditions :

- des économies sur l'hébergement : Parmi les solutions imaginées par les jeunes, le recours à la colocation est une réponse à l'augmentation des loyers et permet de se loger à moindre coût dans des logements plus spacieux.
- un hébergement collectif accueillant : Pour les jeunes logés en internat ou dans un foyer de jeunes travailleurs, la question du logement est plutôt vécue de manière positive. Ils se sentent bien dans ces structures. C'était le cas à Romorantin. Pourtant les jeunes avaient, a priori, une image très négative de ce type d'hébergement. Toutefois, l'hébergement collectif doit offrir le confort attendu, ce qui n'est pas toujours le cas selon le dire de certains jeunes rencontrés, notamment dans les lycées.
- des organismes ou institutions aidants : Un point positif également sur Issoudun où le CROUS facilite les démarches administratives du jeune en remplissant toutes les demandes pour l'OPAC (Jeunes IUT d'Issoudun). Idem pour Bourges car l'ENSI et l'association des anciens élèves apportent une aide en communiquant une liste des propriétaires louant à des étudiants.

A noter, dans le cadre de son PLH (Programme Local de l'Habitat), la Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC) a créé un dispositif de centralisation de l'offre et de la demande de petits logements privés à loyer modéré. Cet outil a été dénommé « Le Relais Logement ».

L'objectif consiste à mettre en relation des propriétaires avec un public ciblé, les personnes en parcours de professionnalisation, principalement des jeunes, en recherche de logements (studios, T1, T1 bis, meublés ou non) pour des durées limitées. En effet, ces personnes rencontrent des difficultés à trouver rapidement une solution logement sur le territoire de la Communauté d'agglomération. En parallèle, l'offre en petits logements privés existe et nombre d'entre eux sont vacants depuis plus de trois mois.

Pour résoudre ces problèmes, la CAC et l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) ont créé « le Relais Logement » qui s'appuie sur un site internet sur lequel propriétaires et candidats à la location peuvent s'inscrire. La partie « locataires » est gérée par la CAC et la partie « propriétaires » par l'ADIL qui visite préalablement les logements.

Ce dispositif est mobilisé exclusivement pour le public cible, de manière à ne pas interférer avec les missions remplies par d'autres professionnels (organismes HLM, agences immobilières, CROUS, FJT...).

A noter qu'une convention a été passée entre la Chambre de Métiers de l'Indre, l'Association des Maires de l'Indre, l'Association des Maires ruraux et la Communauté d'Agglomération de Châteauroux pour faire un état des lieux en termes de logement.

Préconisations « logement »

Cette question du logement est centrale pour les jeunes. Le CESR Centre souhaiterait que soit mis en place **un schéma régional du logement concernant les jeunes y compris les étudiants et les apprentis** à l'instar de ce qui a été mis en place en Aquitaine. Celui-ci pourrait trouver sa place dans le cadre de la réflexion en cours concernant un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Mais, dans un premier temps, l'action du Conseil régional pourrait s'inscrire dans le cadre des contrats d'agglomération ou de pays pour développer un habitat « jeunes » avec par exemple les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT). Il faudrait à ce titre inciter les collectivités à activer la GRL (Garantie du Risque Locatif).

Concernant la problématique des doubles logements, notamment dus aux stages, il serait peut-être nécessaire que le législateur intervienne concernant les baux sur 12 mois sachant que nombre de jeunes n'occupent pas leur logement pendant l'été et doivent payer un double loyer quand leur lieu de stage est différent du lieu d'étude et les jeunes en recherche d'emploi.

Les loisirs et la vie quotidienne

Pour les loisirs, beaucoup de choses se recoupent avec la culture et le sport.

Concernant la vie quotidienne, la Région Centre a mis en place une mesure pour un accès facilité aux restaurants scolaires pour les lycéens boursiers, quel que soit leur niveau de formation, leur permettant de continuer à accéder au restaurant scolaire de leur établissement. A cet effet, la Région prend à sa charge 50 % du prix restant à payer par la famille, lorsque l'un des parents se retrouve au chômage, après intervention de la bourse et du fonds social.

La santé

Concernant la santé, les maisons des adolescents ont été développées dans de nombreux départements (origine : Conférence de la famille de 2004).

En outre, de nombreuses actions de prévention (nutrition, addictologie, gestes de premiers secours) sont actuellement menées sur les territoires en lien avec les collectivités territoriales. On ne peut que souligner l'importance de la prévention en santé, pour les jeunes, et particulièrement dans l'interstice où ils ne sont plus suivis par la médecine scolaire ou universitaire et pas encore par la médecine du travail.

En région Centre, a été mise en place une aide régionale à l'adhésion d'une mutuelle : la Région Centre souhaite par cette aide offrir aux étudiants dont les revenus sont les plus faibles les moyens financiers de souscrire une couverture santé. L'aide de la Région s'élève à 100 euros, elle est attribuée aux étudiants boursiers des échelons 5 et 6 dès lors qu'ils souscrivent à une mutuelle santé. Sont concernés par l'aide Régionale :

- Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou en lycée (BTS et classes préparatoires aux grandes écoles) de la Région Centre et allocataires d'une bourse d'échelon 5 ou 6 ou d'une bourse ponctuelle annuelle versée par le CROUS de l'Académie Orléans-Tours,
- Les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat de la Région Centre en formation de niveau supérieur au bac (BTSA et classe préparatoire aux grandes écoles), allocataires d'une bourse d'échelon 5 ou 6 versée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
- Les étudiants de moins de 26 ans qui suivent une formation du secteur sanitaire et social en région Centre, allocataires d'une bourse d'échelon 5 ou 6 versée par l'Agence de services et de paiement sur des crédits de la Région Centre.

Ne peuvent bénéficier de l'aide régionale les étudiants bénéficiaires de la CMU complémentaire et de l'aide à une complémentaire santé versée par la CPAM.

L'aide Régionale est adressée par chèque à l'étudiant qui en fait la demande après vérification des informations le concernant.

Préconisations « santé »

Concernant la santé des jeunes, le CESR avait dressé un certain nombre de recommandations, à l'occasion de la parution de son rapport publié en décembre 2006 et consacré à cette question. Ces préconisations étaient les suivantes :

- améliorer l'efficacité de la prise en charge périnatale ;
- renforcer les moyens des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- reconnaître et dynamiser les actions de la médecine scolaire ;
- mettre en synergie les services de médecine universitaire de la région Centre ;
- initier et mener des études sur l'état de santé des enfants et des adolescents de la région Centre ;
- développer les informations quant aux incidences des conditions de nutrition sur la santé ;
- identifier et cerner l'ampleur des problèmes liés à la santé mentale des jeunes ;
- renforcer la politique de prévention face aux conduites à risques ;
- renforcer la vigilance à l'égard de la maltraitance et ses conséquences sur la santé ;

On ne peut que constater que ces préconisations sont toujours d'actualité.

L'accès aux soins des jeunes en milieu rural ou dans certaines agglomérations serait facilité par la création de maisons médicales. Une liaison des médecins avec les pharmacies de garde les week-ends faciliterait l'accès aux jeunes, surtout en milieu rural.

Le sport

Concernant le sport, le groupe a relevé de nombreuses aides directes (pour la licence, BAFA...) mais aussi des aides aux associations et aux clubs et des aides aux sportifs de haut niveau.

En région Centre a été instaurée une aide aux jeunes sportifs talentueux. La mesure mise en place par la Région en faveur des jeunes sportifs est une aide exceptionnelle pour l'année scolaire 2009-2010. Elle vise deux catégories de jeunes athlètes :

- ceux qui, domiciliés dans la région Centre et licenciés dans un club de cette région, ont été sélectionnés par les fédérations sportives pour suivre une formation dans un des « pôles Espoir » de cette même région, durant la prochaine année scolaire ;
- ceux qui, âgés d'au plus 25 ans, domiciliés dans la région Centre et licenciés dans un club de cette région, seront inscrits, durant la prochaine année scolaire, dans une structure d'entraînement relevant de la filière régionale d'accès au haut niveau ou dans une structure d'entraînement comparable, dès lors qu'ils seront considérés par la ligue régionale ou le comité régional dont ils relèvent comme disposant d'un réel potentiel sportif.

L'aide régionale est allouée en tenant compte de la situation sociale et familiale des parents ou des autres personnes qui ont la charge des jeunes concernés.

La culture

Concernant la culture, de nombreux Conseils régionaux comme Généraux ont mis en place des Pass culture à l'instar des Pays de la Loire faisant écho au Chéquier CLARC développé en région Centre. Mais deux opérations ont particulièrement retenu l'attention du CESR au cours de ses recherches. Il s'agit de :

- l'opération kiosque menée par le Conseil régional d'Aquitaine, qui vise à permettre aux jeunes d'accéder aux journaux et magazines d'actualité ;
- l'aide aux projets passion, culture/sport/social/humanitaire, aide proposée dans divers Conseils régionaux.

Il semble en outre important aux membres du CESR qu'il y ait une aide à la mobilité en cours de stage, d'apprentissage, de formation ou en recherche d'emploi pour accéder à la culture.

En région Centre, on peut souligner l'existence d'un aide aux jeunes artistes. Cette mesure était une aide exceptionnelle pour l'année scolaire 2009-2010. Elle visait les jeunes inscrits dans un Conservatoire à rayonnement départemental ou régional de la Région Centre et répondant aux critères suivants : étudiants d'un 3^{ème} cycle spécialisé conduisant au diplôme d'études musicales, théâtrales ou chorégraphiques, étudiants préparant un concours ou un examen d'accès à un conservatoire national supérieur de théâtre, de musique ou de danse, élèves préparant l'entrée à l'Ecole de danse de l'Opéra national de Paris. L'aide régionale a été allouée en tenant compte de la situation sociale et familiale des parents ou des autres personnes qui avaient la charge des jeunes concernés. Cette situation a été appréciée au regard des revenus du foyer fiscal et du nombre d'enfants à charge.

Préconisations « sport, culture et loisirs »

En matière de culture, de sport et de loisirs, le CESR est convaincu que ce n'est pas en incitant à la consommation que l'on formera le mieux les jeunes à la citoyenneté. Il serait préférable **de travailler sur l'offre et la médiation culturelle** s'adressant à tous les publics, donc y compris les jeunes. Des initiatives devraient pouvoir être envisagées afin d'amener la culture à tous y compris les jeunes, réduisant ainsi les inégalités territoriales d'accès à la culture.

La formation, l'orientation et la recherche d'emploi

Concernant la formation initiale, au niveau des Régions ont été développées des actions visant :

- une aide à la mobilité européenne ou internationale sortante (Bretagne et PACA, Poitou-Charentes) et entrante (Bretagne) ;
- une aide à la mobilité interrégionale entrante (PACA) ;
- une aide à la mobilité en cours de stage, d'apprentissage ou de formation (en cas de lieux de formation multiples, PRES Orléans-Tours) :
 - frais de déplacement (Champagne-Ardenne),
 - surcoût du logement (Champagne-Ardenne) ;
- une aide pour des formations spécifiques :
 - BAFA (Picardie),
 - 1^{er} équipement (technique, sanitaire et social...) ;
- une aide lors de la reprise de formation (pour les demandeurs d'emploi) ;
- un partenariat interrégional quand absence de formation sur le territoire régional avec accord de réciprocité.

Concernant **la formation tout au long de la vie**, au niveau des Régions :

- incitation à la reprise d'études (étudiants décrocheurs) : 1 500 euros (Poitou-Charentes) ;
- bourse d'accès à la qualification (pour les chômeurs) : 1 000 euros (Bretagne) ;
- bourse paramédicale (Bourgogne) ;
- financement formations CNAM (Champagne-Ardenne) ;
- Prêt d'honneur par des départements.

En région Centre, plusieurs dispositifs existent :

- « **Assure ta qualification** » : Cette mesure est destinée, pour l'année scolaire en cours (2008-2009), à permettre à des apprentis en dernière année de formation, dont le contrat d'apprentissage serait rompu pour motif économique 6 mois maximum avant l'examen, de recevoir une indemnité de fin de formation et de bénéficier d'une couverture sociale pour achever leur parcours de formation.
- « **Assure ta rentrée** » : L'opération est destinée à accueillir et conseiller tous les jeunes âgés de 16 à 20 ans, issus de collège, lycée ou CFA, sans diplôme et sans solution de formation à la rentrée 2009.
- « **Assure ton année** » : le dispositif, lancé en 2010, est expérimenté dans deux lycées à Tours et à Bourges. Il vise à assurer une qualification pour tous les jeunes qui quittent le système scolaire. « Assure ton année » a donc été conçu pour les jeunes décrocheurs de 16 à 20 ans. Piloté par la Région, le dispositif s'appuie sur le réseau de partenaires réunis dans le cadre de l'opération « Assure ta rentrée ». Les élèves sont repérés et contactés par la MGI³¹. Ils sont alors reçus en rendez-vous par un « référent » dans les lycées qui participent à l'expérimentation. La mission de ce référent : identifier les raisons du décrochage, trouver des solutions, proposer "un parcours de retour en formation qualifiante" puis accompagner ces jeunes pendant toute la durée de l'opération. Dispensés par des formateurs du GRETA³², ces parcours seront construits pour répondre aux besoins et aux attentes de chacun.

La région Centre développe, en outre, depuis de nombreuses années, des actions visant à encourager et faciliter la mobilité internationale des jeunes :

TRANS'EUROPE CENTRE	ACTIONS INTERNATIONALES	EURO METIERS CENTRE	MOBI-CENTRE
Un séjour éducatif et pédagogique en Europe avec sa classe pour les lycéens et les apprentis	Un séjour éducatif et pédagogique avec sa classe : <ul style="list-style-type: none"> - à l'international pour les lycéens et les apprentis ; - à l'international et en Europe pour les BTS et Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) 	Un stage professionnel individuel en Europe : <ul style="list-style-type: none"> - « premiers parcours » pour les lycéens et les apprentis - « jeunes diplômés » pour les apprentis diplômés récents (tous niveaux) - « bac+ » pour les apprentis (niveau III à I) 	Un stage professionnel individuel en Europe ou à l'International pour les étudiants Un séjour d'études ou de recherche individuel en Europe pour les étudiants

³¹ MGI= Mission Générale d'Insertion du Service Académique Information Orientation

³² GRETA = Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (structures de l'Education Nationale chargées de la formation professionnelle continue

Préconisations « formation, orientation, recherche d'emploi »

Toutes les actions menées par la Région et présentées ci-dessus vont dans le bon sens et le CESR souhaite que ces dispositifs soient poursuivis et développés.

Toutefois, face au constat dressé par un certain nombre de jeunes rencontrés, le CESR note certaines difficultés au niveau des services en charge de l'orientation. Or cette question est cruciale pour la détermination du projet professionnel des jeunes. Le CESR propose que la Région impulse des rencontres et que des réflexions soient menées pour améliorer les actions d'orientation pour le décloisonnement des organismes (CIO, Education Nationale, organismes consulaires), dans le but de donner une véritable visibilité aux jeunes et de rapprocher les outils de leur objectif initial. Dans ce même objectif, le CESR propose que le site étoile de la région Centre soit complété par des informations sur des métiers qui soient accessibles aux jeunes, dans un langage qui leur parle, et avec, pourquoi pas, des témoignages de jeunes illustrant ces présentations.

Enfin, le CESR aimerait que soit développé le « **visa compétence jeunes Centre** ». Il est, en effet, essentiel qu'il existe **un parcours de découverte d'un métier accessible à tous les jeunes**, y compris ceux qui sont en difficulté.

Le CESR note que la région Centre ne compte, pour l'instant, qu'une seule **école de la 2^{ème} chance** (à Tours, un autre est en projet sur Orléans). Or force est de constater que dans certaines régions, on en dénombre beaucoup plus y compris dans des villes de taille relativement modeste. Ainsi, en Auvergne, on en compte 4, et en Champagne-Ardenne 7. Au préalable, il serait nécessaire d'avoir une évaluation plus précise des résultats de ce dispositif. Si cette évaluation s'avère concluante, une impulsion de la Région pourrait être nécessaire afin de développer ces écoles. A noter toutefois, que ce dispositif ne concernerait qu'un nombre relativement limité de jeunes du fait de la faiblesse de leurs effectifs. D'autre part, ces écoles ne s'adressent pas uniquement à des jeunes. Ces écoles ne peuvent à elles seules constituer la réponse en termes de résorption du déficit d'orientation.

Si à l'heure actuelle l'apprentissage est encouragé, on ne peut que constater que, dans le même temps, les jeunes ont beaucoup de mal à trouver un employeur-maître de stage en période de crise. Le CESR souhaite, en outre, faire découvrir aux jeunes l'envie et la faculté d'entreprendre.

Concernant l'emploi, la région Centre semble caractérisée par un déséquilibre entre l'offre de formation faite aux jeunes et les besoins des entreprises. Un nombre significatif des jeunes les plus formés quitte le territoire régional faute de pouvoir trouver un emploi qualifié en région Centre. En revanche, la région attire des personnes plus âgées, déjà installées dans leur vie familiale et professionnelle. Il serait opportun que **la Région se penche plus spécifiquement sur les causes de ces migrations des populations jeunes afin d'y remédier**, même si en soi le fait que les jeunes soient mobiles revêt plutôt un caractère positif et beaucoup de ceux qui reviennent sont riches d'expérience.

Enfin, le CESR affirme la nécessité d'une éthique du dialogue social territorial.

La vie citoyenne

Il existe des conseils des jeunes notamment en :

- Picardie,
- Bretagne
- PACA,
- Limousin,
- Franche-Comté, etc.

La Région Centre a pour sa part entamé une réflexion à ce sujet. Le CESR Centre n'est pas favorable à un Conseil régional des jeunes ou à un CESR bis où il y aurait de jeunes adultes de plus de 18 ans. En revanche, à travers la compétence lycée et apprentissage, le Conseil régional aurait légitimité à organiser un « conseil des usagers » où les délégués de classe des lycées, des CFA et CFAS, en respectant la parité fille-garçon, pourraient élire des représentants à l'instar de ce qui a été fait en Bretagne.

En région Centre, a été instituée la mesure « 1 000 projets jeunes d'avenir » : l'objectif de cette mesure est d'aider les jeunes de 15 à 25 ans, quel que soit leur statut, résidant en Région Centre, à développer et conduire un projet citoyen et solidaire dans le cadre d'une démarche collective concernant au moins deux jeunes. Le projet doit être à l'initiative des jeunes et porté par eux, être d'intérêt général, témoigner d'une réelle motivation de s'impliquer et d'agir pour une cause et intégrer, quel que soit le domaine, une dimension de citoyenneté, de solidarité et/ou de développement durable.

- Citoyenneté : Un projet « citoyenneté » s'adressera à un public large et favorisera l'émergence d'une citoyenneté active. Il pourra mettre en place un débat d'idées, contribuer à améliorer la vie locale, promouvoir la place des jeunes dans la société, leurs projets, leurs aspirations...
- Solidarité : Un projet « solidarité » aura un impact collectif positif, présentera une dimension de partage, d'échanges, d'ouverture à l'autre... Il pourra également s'intégrer de façon constructive dans le parcours de chaque jeune et pourra constituer ainsi un tremplin pour son avenir.
- Développement durable : Un projet « développement durable » intégrera une dimension de sensibilisation, de prise de conscience d'enjeux socio-économiques ou environnementaux. L'objectif sera de traduire cette dimension par le biais d'actions locales visant notamment à encourager des changements de comportement.

Le financement peut aller de 100 à 500 euros par projet.

Préconisations « vie citoyenne »

Pour développer la démocratie participative au sein des établissements, le CESR pense qu'il serait nécessaire que la Région organise régulièrement une réunion des jeunes à l'instar de ce qui avait été fait lors de la tenue du forum « Jeunes au Centre », afin de valoriser leur rôle et leur engagement. Il reste toutefois à régler la question de leur représentativité.

Plutôt que de préconiser un Conseil régional des jeunes de 18 à 25 ans, qui serait aussi aberrant que l'idée d'un Conseil régional des femmes, le CESR pense qu'il serait préférable **soutenir, développer et favoriser l'engagement citoyen des jeunes** dans les lycées ou les CFA (de même dans les établissements pour les formations sanitaires et sociales). La même chose pourrait être préconisée au niveau des collèges pour les Départements et dans les Universités. Cette valorisation de la démocratie participative pourrait faire l'objet des projets d'établissement soutenus et encouragés par le Rectorat.

Cette volonté d'aider les jeunes s'impliquant dans la vie citoyenne pourrait être concrétisée par des **aides régionales pour les formations au BAFA et au BAFD**, aides qui seraient gérées par le Conseil régional en complémentarité avec les autres collectivités afin que tous les jeunes de la région y aient accès.

L'importance de la communication

Préconisations « communication »

Le CESR a pu relever au cours de ses travaux une difficulté des jeunes et de leur famille à accéder à l'information soit par méconnaissance, soit du fait de la complexité ou de la multiplicité des supports existants (chaque collectivité ayant le sien). De ce fait, il apparaît nécessaire de **constituer un portail unique réunissant l'ensemble des informations et des dispositifs offerts aux jeunes en région Centre**, que ce soit par la Région, les Départements, les communes ou même l'Etat. Mais cela ne doit pas se faire sans relais de proximité au plus près des jeunes (dans les lycées, les collèges, les CFA, l'Université, les écoles, les FJT, les PAIO, les Missions Locales...) afin d'accompagner cette information.

A ce titre, le CESR souhaite que les PAIO soient un lieu d'information et d'écoute pour tous les jeunes. Il est regrettable qu'elles ne soient identifiées que comme s'adressant aux jeunes les plus en difficulté.

5. QUELQUES ELEMENTS DE CONCLUSION

Avant toute chose, le Conseil Economique et Social du Centre tient à remercier tous les groupes de jeunes rencontrés ainsi que leurs accompagnants à la fois pour leur accueil et leurs apports à ses travaux. Le CESR remercie aussi les trois témoins qui sont venus présenter le point de vue des missions locales, de la protection de l'enfance et des mouvements d'éducation populaires.

Afin de conclure cette réflexion sur la jeunesse en région Centre, le CESR a souhaité mettre en exergue quelques éléments qui lui semblent particulièrement importants.

L'emploi, un élément central

Le CESR pense avoir constaté qu'un certain nombre de jeunes ayant été jusqu'à un niveau de formation supérieur ne trouvent pas l'occasion, dans notre région, de démarrer dans l'emploi à des postes correspondants à leurs attentes. Cette question est aggravée lors de chaque crise économique. Celle que nous vivons semble toucher encore plus les jeunes que les précédentes. Il serait nécessaire d'anticiper une démarche d'observation de ce problème et d'imaginer un accompagnement que Pôle Emploi ne semble pas en mesure d'assurer seul.

Face à la faiblesse du développement économique en région Centre, il y a nécessité de soutenir la recherche, l'innovation et l'esprit de création et la volonté d'entreprendre.

Améliorer l'attractivité de la région Centre et sa perception

Le CESR, à travers sa Section prospective travaille actuellement sur des scénarios prospectifs. L'un d'entre eux s'intitule « osons le rajeunissement ». Le but est de rendre la région attractive pour les jeunes mais il ne faut pas que ce soit le miroir aux alouettes. Il faut que derrière il y ait quelque chose à offrir aux jeunes en termes de formation, d'emploi, de logement mais aussi de qualité de vie. Se pose ici clairement la question de l'image de la région Centre qu'il est urgent d'améliorer ; celle-ci est en effet déjà perçue par les jeunes auditionnés comme étant une « réserve naturelle » ou une région de « vieux ».

Les jeunes recherchent d'abord un emploi, et ensuite, en cas de choix c'est l'attractivité en matière de qualité de vie qui est déterminante.

Enfin, le CESR pense que l'ensemble des collectivités de la région Centre devraient travailler un projet commun pour améliorer ou changer l'image de la région.

**« La Région Centre :
une Région qui veut bouger avec ses jeunes ? »**

REMERCIEMENTS

Pour mener ce travail, les membres du CESR ont réalisé plusieurs auditions ou entretiens, à savoir :

- Monsieur Baudouin ABRAHAM, Directeur de la Mission Locale de Montargis,
- Monsieur Serge BRETON, Président du CRAJEP Centre,
- Monsieur KERR, Directeur de l'Enfance et de la Famille, Conseil Général du Loiret.

Mais aussi des jeunes eux-mêmes :

- à la Mission Locale de Montargis (Loiret),
- à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Amboise (Indre-et-Loire),
- à l'ESCEM de Tours (Indre-et-Loire)
- à l'AFIJ de Blois (Loir-et-Cher),
- au Lycée agricole de la Saussaye à Sours (Eure-et-Loir),
- au Lycée Benjamin Franklin d'Orléans (Loiret),
- au Foyer de Jeunes Travailleurs à Romorantin (Loir-et-Cher),
- à l'IUT d'Issoudun (Indre),
- au CFA des Métiers à Châteauroux (Indre),
- à l'ENSI à Bourges (Cher).

Le CESR tient à remercier l'ensemble de ces personnes pour leur contribution et leur disponibilité.

DOCUMENT DE TRAVAIL

QUELQUES RÉFÉRENCES

Rapports, études et documents techniques consultés

« *Les Jeunes* », Olivier Galland, 6^{ème} édition, Collection Repères, Éditions La Découverte, Paris, 2002.

« *Ce que nous savons des jeunes* », PUGEAULT-CICCHELLI Catherine, CICCHELLI Vincenzo, RAGI Tariq, Collections sciences sociales et société, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.

« *L'entrée des jeunes dans la vie adulte* », Problèmes politiques et sociaux, Aubervilliers, La documentation française, n°794 du 5 décembre 1997.

« *Errance et solitude chez les jeunes* », LACHANCE Jocelyn (dir.), Paris, Téraèdre, 2007.

« *Portrait Social de la région Centre* », INSEE Centre, 2007.

« *La population de la région Centre à l'horizon 2030 : une croissance de plus en plus faible* », Insee Info Centre n° 154, INSEE Centre, mai 2009.

« *La région Centre n'attire pas les jeunes adultes* », Insee Info Centre n° 128, juillet 2005.

« *La région Centre, terre de migration* », Insee Info Centre n° 156, Septembre 2009.

« *La population de la région Centre et de ses territoires à l'horizon 2030* », Les dossiers de l'Insee Centre, n° 14, 2009

« *La problématique de l'articulation enseignement secondaire / enseignement supérieur en région Centre. Information, orientation, accueil dans le supérieur.* », CESR Centre, octobre 2007.

STATISS, DRASS du Centre.

Sites Internet consultés

www.jeunes.gouv.fr

www.experimentationsociale.fr

www.regioncentre.fr

www.cg18.fr

www.cg28.fr

www.cg37.fr

www.cg41.fr

www.indre.fr

www.loiret.com

www.insee.fr

www.legifrance.fr

www.sante.gouv.fr

www.social.gouv.fr

www.centre.sante.gouv.fr

www.etoile.regioncentre.fr

TABLE DES SIGLES

A

AAH = Allocation aux Adultes Handicapés
ACS = Acquisition d'une Complémentaire Santé
ADIL = Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
ADSEA = Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
AFIJ = Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés
AIO = Accueil Information Orientation
AIOA = Accueil Information Orientation Accompagnement des publics
ANPE = Agence Nationale Pour L'Emploi
API = Allocation de Parent Isolé
APL = Aide Personnalisée au Logement
ASE = Aide Sociale à l'Enfance
ASSEDIC = Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce

B

BAFA = Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD = Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BAPU = Bureau d'Aide Psychologique Universitaire
BEP = Brevet d'Etudes Professionnelles
BIJ = Bureau Information Jeunesse
BTS = Brevet de Technicien Supérieur
BTSA = Brevet de Technicien Supérieur Agricole

C

CAC = Communauté de l'Agglomération Castelroussine
CAP = Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA = Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CAS = Centre d'Analyse Stratégique
CDD = Contrat à Durée Déterminée
CDI = Contrat à Durée Indéterminée
CEREQ = Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CESR = Conseil Economique et Social Régional
CFA = Centre de Formation des Apprentis
CFAS = Centre de Formation des Apprentis Spécialisés
CHRS = Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIVIS = Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CMU = Couverture Maladie Universelle
CMUC = Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAM = Conservatoire National des Arts et Métiers
CPAM = Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPGE = Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CRAJEP = Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CV = Curriculum Vitae

D

DARES = Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DEVA = Dispositif d'Entrée dans la Vie Active
DDASS = Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRAAF = Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRASS = Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRTEFP = Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DUT = Diplôme Universitaire de Technologie

E

ENSI = Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs
EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESCEM = Ecole Supérieure de Commerce et de Management

F

FJT = Foyer de Jeunes Travailleurs
FSL = Fonds de Solidarité pour le Logement

G

GRETA = Groupement d'Etablissements publics locaux d'enseignement
GRL = Garantie des Risques Locatifs

H

HIV = Virus de l'Immunodéficience Humaine
HLM = Habitation à Loyer Modéré

I

IFSI = Institut de Formation en Soins Infirmiers
INSEE = Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IUT = Institut Universitaire de Technologie

L

LER = Ligne à Grande Vitesse
LMDE = La Mutuelle des Etudiants

M

MGI = Mission Générale d'Insertion

O

OPAC = Office Public d'Aménagement et de Construction
ORS = Observatoire Régional de la Santé

P

PACA = Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAIO = Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PLH = Programme Local de l'Habitat
PME = Petite et Moyenne Entreprise
PRES = Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

R

RMI = Revenu Minimum d'Insertion
RSA = Revenu de Solidarité Active

S

SIDA = Syndrome d'Immunodéficience Acquise
STATISS = STATistiques et Indicateurs de la Santé et du Social
STS = Sections de Techniciens Supérieurs
CPGE = Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

T

TER = Train Express Régional
TPE = Très Petite Entreprise

Z

ZUS = Zone Urbaine Sensible